



OCTOBRE ROSE ET LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN

□ « Je fais l'autopalpation une fois dans le mois pour détecter toute anomalie », dixit Sandra Traoré

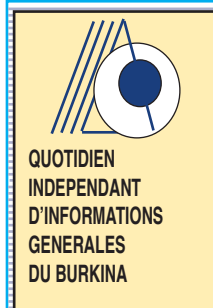


□ « J'invite les femmes à se faire dépister au moins une fois par mois », Aline Zidwenba



P.4

LE PAYS N°8166 du jeudi 03 octobre 2024 - PRIX: 300 F CFA - ZONE CFA: 400 F



Le Pays

LE PAYS SARL 01 BP 4577 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tél.: (226) 25-36-20-46 / 25-36-17-30 / Fax: (226) 25-36-03-78 / E-mail: ed.lepays@lepays.bf / lepays91@yahoo.fr / http://www.lepays.bf

JOURNEES NATIONALES D'ENGAGEMENT PATRIOTIQUE ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

□ **Le président du Faso invite les Burkinabè à ne pas être des traîtres** P.2



□ **Le PDS Maurice Konaté appelle les Ouagalais à la solidarité** P.13

EMBALLAGES ET SACHETS
PLASTIQUES AU BURKINA FASO
Le gouvernement décide de l'interdiction totale P.2

CONSOMMATION DU SUCRE ET SANTE
« La plupart des sucres rapides sont « dissimulés » dans des aliments transformés », dixit Karim Koudougou, biochimiste P.7

REVELATIONS
Reconquête du territoire : le leader terroriste Amadou Hamadoum Cissé neutralisé P.7

CONSEIL DES MINISTRES
Vers la modification de trois articles de la Constitution P.10

AN II DU MPSRII P.6

Des populations de Dédougou réaffirment leur soutien au capitaine Ibrahim Traoré



ACTU SPORTS
Bertrand Traoré forfait : L'Ajax Amsterdam en doute avant le choc contre le Slavia Prague P. 15

JOURNEES NATIONALES D'ENGAGEMENT PATRIOTIQUE
ET DE PARTICIPATION CITOYENNE

Le président du Faso invite les Burkinabè à ne pas être des traîtres

A l'occasion de la deuxième édition des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne, placée sous le thème «Pour une nation forte et souveraine, ne trahissons pas notre patrie !», le président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, a invité les Burkinabè à ne pas être des traîtres de leur nation. «Les ennemis de la patrie, ce sont les traîtres et leurs complices», a-t-il notamment déclaré. Lisez son message in extenso!

Chers compatriotes,

A l'occasion de la deuxième édition des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne, ce jour historique du 2 octobre, je voudrais reconnaître les sacrifices consentis par chaque Burkinabè. Je rappelle mon engagement sans cesse renouvelé à refonder la nation burkinabè, à raffermir la cohésion sociale et à raviver la flamme patriotique. Je saisis cette opportunité pour réaffirmer ma détermination, celle du gouvernement, des Forces de défense et de sécurité ainsi que des Volontaires pour la défense de la patrie à libérer totalement le territoire du Burkina Faso des affres du terrorisme.

Le 2 octobre, faut-il le rappeler, est la date anniversaire du Discours d'orientation politique, discours par lequel, le capitaine Thomas Isidore Noël Sankara a décliné, devant les masses populaires, sa vision d'une nation libre et prospère. C'est dire donc que le choix de cette date n'est pas fortuit. Elle nous rappelle non seulement le sens de l'engagement du Père de la Révolution pour le triomphe de la liberté, de la souveraineté et de l'indépendance réelle de notre chère patrie, mais aussi, sa volonté de faire des Burkinabè un peuple fier de son histoire et de sa culture. C'est pourquoi

j'invite chaque patriote à célébrer cette date avec fierté.

Chers compatriotes,

Les ennemis de la patrie, ce sont les traîtres et leurs complices. Cette deuxième phase des Journées nationales d'engagement patriotique est placée sous le thème : « Pour une nation forte et souveraine, ne trahissons pas notre patrie ! ».

Comment reconnaît-on les traîtres de la patrie ? Ils sont prêts à vendre leur pays. Ils collaborent avec l'ennemi en lui fournissant des informations sensibles et confidentielles pour détruire le pays et pour des intérêts égoïstes.

Ils aident, en temps de guerre, l'ennemi dans des actions d'espionnage, ou par la fourniture de logistique. Ils sont co-auteurs de la mort de leurs frères.

Les traîtres, ce sont aussi ceux qui sont en intelligence avec une puissance étrangère pour saboter les infrastructures, les capacités militaires ou même économiques de notre pays. Les traîtres, c'est aussi ceux qui désertent leur fonction au moment où le pays a le plus besoin d'eux. Ne soyez pas des traîtres.

Chaque Burkinabè doit être vigilant et s'engager à bannir la trahison dans ses

actes quotidiens. Pour notre nation, désormais la trahison sera l'acte criminel le plus grave comme cela se passe dans les Etats qui veulent réellement assumer leur souveraineté.

Les événements douloureux que nous avons vécus ces derniers mois dans notre pays portent la marque des traîtres. Cela nous rappelle les événements dramatiques du 15 octobre 1987 qui ont causé la mort du président Thomas Isidore Noël Sankara et interrompu l'élan révolutionnaire de 1983. C'est une illustration parfaite de la trahison. Pour construire une nation burkinabè forte et souveraine, il faut toujours avoir l'esprit de patriotisme et mobiliser les masses populaires à chaque instant.

Chers combattants,

Vous qui êtes sur le terrain, je vous demande de ne jamais faiblir et de ne jamais vous laisser tromper par l'ennemi. Contre vents et marées, nous continuerons le combat contre l'impérialisme et ses valets locaux et tous les ennemis qui se dresseraient contre le Burkina Faso.

Chers compatriotes,

J'invite chaque Burkinabè, de l'intérieur comme de l'extérieur, à exprimer vérita-



(Ph: DR)

blement son appartenance à la mère patrie par des actions concrètes.

Ceux qui aiment leur cadre de vie le gardent toujours propre, et ceux qui aiment le Burkina Faso doivent le garder propre. Nos structures de soins, nos habitations, nos quartiers et villages, nos communes, nos villes, nos lieux de travail et de culte, nos cimetières, maintenons-les toujours propres. C'est cela aussi le patriotisme, n'allez pas plus loin.

Je lance un appel solennel à l'ensemble des autorités coutumières et religieuses à participer pleinement à ces journées à travers des enseignements et des messages rappelant, lors des différents cultes, le sens et la nécessité pour chaque citoyen de cultiver les valeurs authentiques de notre patrie.

En ce jour historique, j'ai une pensée envers les victimes et les blessés de cette guerre qui nous a été injustement imposée. Je renouvelle ma reconnaissance à toutes les forces combattantes déployées sur le terrain du combat pour la reconquête de la dignité et de la souveraineté de notre cher Faso.

Sur ce, je lance officiellement la deuxième édition des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne □

Vive le Burkina Faso souverain !

Vive le patriotisme !

La patrie où la mort, nous vaincrons !

EMBALLAGES ET SACHETS PLASTIQUES AU BURKINA FASO

Le gouvernement décide de l'interdiction totale

Le président du Faso, chef de l'Etat, le capitaine Ibrahim Traoré, a présidé ce mercredi, le Conseil des ministres. Selon le ministre d'Etat, Porte-parole du gouvernement, Jean Emmanuel Ouédraogo, plusieurs dossiers ont été examinés et des décisions importantes prises pour la bonne marche de la Nation.

Au titre de la Présidence du Faso, le Conseil des ministres a adopté un avant-projet de loi portant révision de la Constitution. Selon le ministre de la Justice et des droits humains, chargé des Relations avec les institutions, Edasso Rodrigue Bayala, il s'agit de l'avant-projet de loi précédemment transmis à l'Assemblée législative de transition (ALT) et qui devait être examiné le 2 septembre dernier. Un réaménagement majeur a justifié le retrait dudit avant-projet ramené devant le Conseil des ministres pour examen.

« Le réaménagement de fond qui a nécessité que ce projet de loi soit retiré et repassé par le Conseil des ministres concerne l'article 36 de la Constitution qui est consacré au prési-

dent du Faso », a indiqué le ministre Edasso Rodrigue Bayala.

Suivant l'article 36 du titre III de notre Constitution, le président du Faso est consacré comme une institution. A ce titre, dans l'exercice des prérogatives et des missions qui lui sont dévolues, le président du Faso est accompagné par une administration. Mais cette administration « n'est pas une administration spécifique reconnue, de sorte à permettre à ce que la loi puisse la régir et lui consacrer une certaine stabilité nécessaire à son efficacité pour accompagner le président du Faso dans l'accomplissement de ses hautes missions », a expliqué le ministre. D'où l'innovation consistant à doter la Présidence du Faso d'une adminis-

tration spécifique reconnue pour accompagner le chef de l'Etat dans ses missions.

Pour le compte du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, le Conseil a adopté un décret portant composition, organisation et fonctionnement du comité de santé mis en place par la loi du 16 novembre 2006 portant régime de prévention et de réparation des risques professionnels applicables aux agents de la Fonction publique, aux militaires et aux magistrats.

Le présent décret permettra désormais au comité de statuer sereinement sur les cas qui ne sont pas répertoriés sur le tableau des maladies professionnelles, selon le ministre en charge de la Fonction publique,

Bassolma Bazié. Avec ce décret, la composition du comité passe de 14 membres à 7 et le délai pour enclencher le processus et statuer sur un dossier passe d'un mois à deux semaines. Ce qui permettra un traitement plus diligent des dossiers soumis au comité de santé.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement, le Conseil a adopté un avant-projet de loi portant interdiction totale des emballages et sachets plastiques au Burkina Faso. Selon le ministre en charge de l'environnement, Roger Baro, cet avant-projet de loi est une révision de la loi du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso. Cet avant-projet de loi accorde des dérogations aux produits industriels directement conditionnés dans du plastique. Un délai de six mois sera accordé à tous les acteurs pour se conformer à la nouvelle loi, selon le ministre Baro □

Direction de la Communication
de la Présidence du Faso

Lire aussi page 10

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SECURITE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE (APROSSA) dénommée AFRIQUE VERTE BURKINA



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

01 BP : 6129 Ouagadougou 01
Tél. : (00226) 25 37 56 58 / 70 42 34 31
E-mail : afrique.verte@gmail.com
Site web : www.afrique.org

FICHE DE SYNTHESE :

Demande de prix n°2024-001/APROSSA-AVB/AEN du 15 juillet 2024 pour la réalisation de trois (03) forages positifs équipés de pompe solaire immergée et de réservoir d'eau dans la commune de Zitenga pour le compte d'Afrique Verte Burkina (APROSSA-AVB).

FINANCEMENT : DANIDA

Publication : Le Pays N°8115 du Vendredi 19/08/2024

Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM)

Date de dépouillement : 30/07/2024

Date de délibération : 06/09/2024

Nombre de plis reçus : 13

SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT en F. CFA				OBSERVATIONS
	MONTANT LU HTVA	MONTANT LU TTC	MONTANT CORRIGE HTVA	MONTANT CORRIGE TTC	
Lot 1 : Travaux d'aménagement goutte à goutte intégré d'un hectare dans le village de Barkoundba, commune de Zitenga P = 24 075 000 FCFA HTVA ; E = 30 000 000 FCFA HTVA ; M = 27 630 000 FCFA HTVA ; 0,85 M = 23 485 500 FCFA HTVA ; 1,15M = 31 774 500 FCFA HTVA					
ENTREPRISE ZONGO ET FRERE	-	29 382 000	-	29 382 000	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
SIDI BTP	-	21 664 800	-	21 664 800	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
FASO COM	24 150 000	-	24 150 000	-	OFFRE CONFORME
PACO BTP	23 650 000	-	23 650 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
BTPRO	24 210 000	28 567 800	24 210 000	28 567 800	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
AGIV	24 330 000	-	24 330 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
TECHNOLOGIE SERVICES	-	28 762 500	-	28 762 500	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
ETF PLUS SARL	21 750 000	-	24 000 000	-	OFFRE CONFORME
AGX SARL	22 350 000	-	22 350 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
HPL INTERNATIONAL SARL	24 390 250	28 780 495	24 390 250	28 780 495	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
Lot 2: Travaux d'équipement des trois forages de dispositifs de stockage et de pompage solaire dans la commune de Zitenga P = 21 585 000 FCFA HTVA ; E = 23 470 000 FCFA HTVA ; M = 24 114 000 FCFA HTVA ; 0,85 M = 20 496 900 FCFA TTC ; 1,15M = 27 731 100 FCFA HTVA					
GETEE	23 770 000	28 048 600	23 770 000	28 048 600	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
RAPHA PREST	21 450 000	-	21 450 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
ENTREPRISE ZONGO ET FRERE	-	24 957 000	-	24 957 000	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
ESAT PLUS	19 425 000	-	19 425 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
FASO COM	21 720 000	-	21 720 000	-	OFFRE CONFORME
PACO BTP	20 625 000	-	20 625 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON

					CONFORME
BTPRO	20 850 000	24 603 000	20 850 000	24 603 000	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
AGIV	21 090 000	-	21 090 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
TECHNOLOGIE SERVICES	-	24 868 500	-	24 868 500	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
ETF PLUS SARL	21 450 000	25 311 000	21 450 000	25 311 000	OFFRE CONFORME
AGX SARL	19 226 000	-	19 226 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
HPL INTERNATIONAL SARL	20 975 610	24 751 220	20 975 610	24 751 220	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME

ATTRIBUTAIRE :

LOT 1 : **ETF PLUS SARL** pour un montant de vingt-quatre millions (24 000 000) Francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours.

LOT 2 : **ETF PLUS SARL** pour un montant de vingt et un millions quatre cent cinquante mille (21 450 000) Francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de quarante-cinq (45) jours.

Fait à Ouagadougou, le 06/09/2024

Le Président de la Commission
D'Attribution des Marchés
BIRBA ETIENNE

FICHE DE SYNTHESE :

Demande de prix n°2024-002/APROSSA-AVB/AEN du 09 Septembre 2024 pour la réalisation des travaux d'aménagement des sites maraichers et des jardins nutritifs dans la commune de Zitenga pour le compte d'Afrique Verte Burkina (APROSSA-AVB).

FINANCEMENT : DANIDA

Publication : Le Pays N°8149 du Lundi 09/09/2024

Référence de la convocation de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM)

Date de dépouillement : 19/09/2024

Date de délibération : 20/09/2024

Nombre de plis reçus : 03

SOUSMISSIONNAIRES	MONTANT en F. CFA				OBSERVATIONS
	MONTANT LU HTVA	MONTANT LU TTC	MONTANT CORRIGE HTVA	MONTANT CORRIGE TTC	
Lot : Réalisation des travaux d'aménagement des sites maraichers et des jardins nutritifs dans la commune de Zitenga P = 10 637 000 FCFA HTVA ; E = 10 935 870 FCFA HTVA ; M = 10 816 322 FCFA HTVA ; 0,85 M = 9 139 874 FCFA HTVA ; 1,15M = 12 438 770 FCFA HTVA					
ECOFOB	8 440 000	-	8 440 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
JM TRAVAUX	8 750 000	-	8 750 000	-	OFFRE TECHNIQUE NON CONFORME
ETF PLUS SARL	10 637 000	-	10 637 000	-	OFFRE CONFORME

ATTRIBUTAIRE :

LOT 1 : **ETF PLUS SARL** pour un montant de dix millions six cent trente-sept mille (10 637 000) francs CFA HTVA avec un délai d'exécution de Trente (30) jours.

Fait à Ouagadougou, le 20/09/2024

Le COORDINATEUR d'APROSSA-AVB

KI Philippe de Kassa

OCTOBRE ROSE ET LUTTE CONTRE LE CANCER DU SEIN

« *Je fais l'autopalpation une fois dans le mois pour détecter toute anomalie* », dixit Sandra Traoré
 « *J'invite les femmes à se faire dépister au moins une fois par an* », Aline Zidwenba

Comme chaque année, le mois d'octobre est consacré à la lutte contre le cancer du sein. Une maladie affligeante pour les femmes, qui touche nombre d'entre elles. A cette occasion, la parole leur a été donnée. Elles ont dit ce qu'elles savent de ce mal, et les précautions qu'elles prennent pour s'en prémunir. C'était le mercredi 2 octobre 2024 à Ouagadougou.

Propos recueillis par Edoé MENSAH-DOMKPIN

Madina Belemviré, journaliste au Bulletin Santé

« *J'évite de dormir avec un soutien-gorge la nuit pour laisser mes seins respirer* »

« Etant souvent en contact avec des médecins, j'ai pris conscience de l'importance de prendre soin de ma santé, notamment en ce qui concerne la prévention du cancer du sein. Chaque mois, après mes règles, je pratique l'autopalpation pour me rassurer que je n'ai pas d'éventuelles anomalies, comme une grosseur ou un changement dans l'aspect de mes seins. J'évite également de dormir avec un soutien-gorge la nuit pour laisser mes seins respirer. J'ai aussi réduit ma consommation de sucre et de graisses pour mieux préserver ma santé. A travers mon expérience, j'invite toutes les femmes à ne pas négliger leur santé. L'autopalpation est un geste simple mais crucial qui permet de détecter des problèmes à un stade précoce. »



Olivia Traoré/Bangré, responsable communication

« *C'est une maladie qui vient briser l'équilibre social et émotionnel de ses victimes* »

« Le cancer est une maladie qui, malheureusement, fait beaucoup de dégâts. C'est une maladie extrêmement grave non seulement pour la personne victime, mais aussi pour ses proches et sa famille. Le cancer de sein, faut-il le relever, peut bouleverser la vie d'une femme avec des traitements lourds et éprouvants, mais aussi des impacts psychologiques et financiers qui touchent tout le cercle familial. C'est une maladie qui vient briser l'équilibre social et émotionnel de ses victimes. C'est pourquoi il est si important d'en parler et d'agir en amont. Le cancer du sein est l'un des cancers les plus fréquents chez la femme. Quand bien même certains facteurs tels que l'hérédité ne peuvent être contrôlés, il existe des mesures simples et efficaces que chacun peut adopter, pour se prémunir du risque. On parle souvent de l'importance de l'autopalpation des seins, que je fais généralement. Il y a aussi la mammographie régulière qui est conseillée à partir d'un certain âge. J'ai eu à le faire également. Il faut relever également l'adoption d'un mode de vie sain comme l'exercice physique de façon régulière, surtout une alimentation équilibrée. Il faut reconnaître



qu'avec le rythme effréné de la vie quotidienne, ce sont des gestes que l'on oublie facilement, ou qu'on remet à plus tard. En ce qui me concerne, ce sont des pratiques que j'essaie de respecter tant bien que mal, tout en les intégrant dans mes habitudes. Pour conclure, je dirai qu'il est essentiel, que chaque femme prenne la précaution de se protéger. Car mieux vaut prévenir que guérir. »

Aline Zidwenba, promotrice de La Coquette du Faso

« *J'invite les femmes à se faire dépister au moins une fois par an* »

« Le cancer du sein est une maladie qui touche de nombreuses femmes. La lutte contre ce mal est une lutte qui concerne toutes les femmes. D'ailleurs, moi qui travaille avec beaucoup de femmes, j'ai en projet de faire dépister chacune de mes collaboratrices. L'autopalpation est un des moyens qui permettent de détecter la maladie à son stade précoce. De ce fait, j'invite les femmes à la faire de façon régulière. Pour ce qui est du dépistage, je les invite à le faire également au moins une fois dans l'année, et surtout suivre les conseils à même de se prémunir contre le mal. »



Jude Somé, journaliste

« *La prévention par le dépistage précoce, demeure la meilleure arme thérapeutique* »

« Le cancer du sein est une maladie qui fait énormément de ravages dans le monde, et notre pays n'est pas épargné. De nombreuses femmes sont victimes du mal. Personnellement, je fais l'autopalpation. C'est une pratique qui consiste à s'examiner les seins, afin de dépister une anomalie qui pourrait orienter vers un diagnostic de cancer. Cela n'exclut pas les examens réguliers de dépistage. Ils sont d'ailleurs la meilleure façon de détecter le cancer à un stade précoce avant l'apparition des symptômes. Le cancer de sein est un véritable problème de santé publique. Et la prévention par le dépistage précoce demeure la meilleure arme thérapeutique. De ce fait, j'invite toutes les femmes à se faire dépister. »



Djénéba Traoré, communicatrice

« *C'est un mal silencieux, et pour savoir si on en souffre, il faut se faire dépister* »

« Le cancer du sein est un mal qui fait beaucoup de ravage ces dernières décennies. Le comble c'est que bon nombre de femmes qui sont victimes, s'en rendent compte pour la plupart à la dernière minute, pour dire quand la maladie atteint la phase terminale. Ce qui rend le traitement difficile, déjà qu'il est très coûteux. C'est un mal silencieux, et pour savoir si on en souffre, il faut se faire dépister. D'ailleurs tout être humain malade ou pas, qui veut être en bonne santé, doit aller en consultation régulièrement. On ne doit pas attendre de souffrir d'un mal, avant de se présenter devant un médecin. Comme tel, toute femme doit régulièrement voir un médecin pour se rassurer ; surtout que c'est un mal silencieux. Et si le mal est détecté précocement, la prise en charge est plus facile. Il y a aussi la palpation mammaire. Celles qui maîtrisent la pratique, peuvent le faire à la maison. En tant que femme, il est impératif de se cultiver sur le sujet, chercher à comprendre ce que c'est, les causes les conséquences, etc. La connaissance des causes peut aider à éviter beaucoup de choses. »



Sandra Traoré, journaliste à LCA

« *Je fais l'autopalpation une fois dans le mois pour détecter toute anomalie* »

« Pour moi le cancer du sein est le premier cancer généalogique le plus grave qui touche la femme. Le plus grave parce que ce n'est pas facile pour une femme de perdre une partie de sa féminité. Celles qui ont subi une mutilation mammaire essayent tant bien que mal de vivre avec l'évolution de la médecine et l'encouragement familial. Comme prévention, je suis regardante tant dans le choix de mes lingerie que sur l'hygiène. J'observe mon corps tel que conseillé par les professionnels de santé. Je fais l'autopalpation une fois dans le mois pour détecter toute grosseur ou anomalie au niveau du sein. On peut dans une lutte commune minimiser le risque de propagation du cancer du sein par la sensibilisation dans l'optique de faire comprendre aux femmes que les consultations gynécologiques, ne relèvent plus d'un luxe mais d'une nécessité. »



Férouse Sawadogo alias Roufesse, agent de santé en système humanitaire d'urgence et régulier

« *On le détecte en faisant des séances de palpation* »

« Quand on parle du cancer du sein, il y a deux éléments à savoir qui sont : la prévention dont le plus important est de savoir comment détecter la maladie, puisque le reste incombe aux spécialistes. Comment prévenir ? Il s'agit ici d'apprendre aux mères et aux jeunes filles la détection du mal. On le détecte en faisant des séances de palpation. Lorsque nous prenons chaque sein, nous le divisons en quatre : haut, bas, gauche et droit. Nous utilisons alors les deux mains pour la séance de palpation, une pour soutenir le sein et l'autre pour la palpation. Et la palpation se fait des quatre côtés des différents seins. Si nous remarquons la présence d'une boule, nous devons nous diriger dans un bref délais vers une sage-femme ou un magnéticien. Ce sont des spécialistes chargés de la vérification. S'il s'agit d'un nodule ou d'un signe d'inflammation, ils pourront nous orienter vers un gynécologue, pour une meilleure prise en charge. A ce moment, le spécialiste sera chargé de faire des examens complémentaires pour la confirmation et instaurer un traitement de prise en charge. »



Asmao Dao, journaliste à C 360

« *Je mets beaucoup l'accent sur ce que je mets dans ma bouche* »

« Le cancer du sein, on le sait, fait énormément de victimes chez nous. C'est une maladie qui détruit les familles. Personne n'est à l'abri. Cependant, on peut se prévenir en adoptant de petits gestes, comme l'autopalpation, l'alimentation équilibrée, le dépistage, le sport. Personnellement, je ne suis pas très active physiquement, ce que je reconnais et qui n'est pas bon. Pour ma défense, je dirai que mon travail ne me permet pas d'avoir assez de temps pour le sport. Cependant, j'essaie de maximiser sur l'alimentation. Je consomme beaucoup de fruits et légumes, les légumineuses et les noix. Je m'arrange de sorte que ma prise de médicament, tout ce que je fais comme soin hospitalier, n'affecte pas mon état de santé. Pour des femmes au foyer, il y a aussi le système contraceptif. Selon des études, la prise des contraceptifs à long terme peut entraîner le cancer du sein. Mieux vaut se ménager afin d'éviter de lutter demain contre une maladie comme le cancer. Personnellement, je mets beaucoup l'accent sur ce que je mets dans ma bouche. C'est vraiment très capital pour moi » □



DIALOGUE INTERIEUR

Le tantale, vous connaissez ? C'est un minéral précieux et rare extrait du coltan, que l'on utilise dans la fabrication d'appareils électroniques, notamment les smartphones et les ordinateurs, mais aussi dans l'industrie chimique et aéronautique. Au nombre des pays comme l'Australie, le Brésil, la Chine et le Canada qui en disposent dans le monde, il y a la République démocratique du Congo (RDC) qui fournit 70 à 80% de la production mondiale de ce métal précieux. Dès lors, on comprend le rôle important qu'il joue dans l'économie mondiale et singulièrement dans celle de ce pays d'Afrique centrale qui est pourtant loin d'en tirer le meilleur profit. Et pour cause. Ce métal précieux est l'objet de pillage et de contrebande de la part de groupes armés qui en contrôlent les régions d'exploitation au pays de Félix Tshisekedi. C'est ce que la cheffe de la Mission des nations unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO), Bintou Keita, a dénoncé le 30 septembre dernier devant le Conseil de sécurité de l'ONU, en pointant un doigt accusateur vers le M23, du nom de ce groupe rebelle qui sévit dans l'Est de la RDC et qui rend la vie dure à Kinshasa. Se voulant plus précise, la patronne de la mission onusienne a affirmé que le M23 génère 300 000 dollars par mois grâce au tantale. Un revenu pour le moins substantiel, qui permet d'avoir le nerf de la guerre et de tenir tête à l'armée congolaise qui a été mise en déroute dans cette partie du pays où les rebelles avancent presque la fleur au fusil. Si l'on ajoute à cela le soutien supposé ou réel du Rwanda voisin aux insurgés, on comprend pourquoi Kinshasa a autant de peine à venir à bout de ces rebelles qui sont ressortis du maquis en 2021 et ont mis la partie orientale du pays sous coupe réglée.

Avec cette manne, le M23 a largement les moyens de sa guerre

Toujours est-il qu'au regard de la situation désastreuse que vit le pays en raison de la guerre, on pourrait dire que Mme Keita enfonce une porte déjà ouverte. Car, la question du pillage des ressources minières en RDC est un secret de Polichinelle qui ne date pas d'aujourd'hui. Ce qui paraît nouveau par contre, ce sont les revenus substantiels qu'en récolte le M23. Ce qui lui permet de s'approvisionner suffisamment en armes, y compris les plus sophistiquées, et de renforcer ses effectifs par des recrutements conséquents. C'est dire si avec cette manne, le M23 a largement les moyens de sa guerre. Dans ces conditions, comment espérer le retour de la paix dans l'Est de la RDC où l'armée congolaise ne fait manifestement pas le poids de-

vant les rebelles ? Le drame est que ce sont les pauvres populations qui payent les frais de ce conflit armé qui est à l'origine de l'une des pires crises humanitaires au monde. Et la situation est d'autant plus désespérante que le M23 occupe une région qui fournit plus de 15% des réserves mondiales de tantale, selon l'ONU. Ce qui est loin d'être un effet de hasard. Mais une chose est de contrôler cette région minière de la RDC, une autre est de trouver preneur à ce métal précieux et d'en développer un circuit de commercialisation. C'est le lieu de dénoncer l'hypocrisie des grandes puissances dont les industries apparaissent de fait comme les vrais bénéficiaires.

La communauté internationale doit se mobiliser au chevet de la RDC

C'est d'autant plus vrai que tout porte à croire que les rebelles du M23 qui sont plus portés sur la guerre, ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour extraire et traiter le tantale. Autant dire que la RDC est mal barrée. Car, avec cette manne minière dont dispose le M23, on n'a pas besoin d'être un spécialiste de la guerre pour savoir que ce n'est pas demain la veille que les hostilités prendront fin dans l'Est de la RDC.

D'autant que de toute évidence, les autorités de Kinshasa semblent loin de pouvoir mettre fin à l'exploitation frauduleuse des minerais dans cette partie du pays. C'est pourquoi au-delà de la simple dénonciation, la communauté internationale doit se mobiliser au chevet de la RDC dont l'avenir se joue dans ce conflit qui a déjà causé beaucoup de pertes en vies humaines et de nombreux déplacés. Et l'ONU doit pouvoir user de son influence pour imposer des sanctions internationales à ceux qui profitent de ce commerce criminel qui prospère sur le sang de victimes innocentes. Il revient aussi à l'organisation mondiale de travailler résolument à trouver une solution définitive à l'équation du M23, comme elle avait su le faire en 2013 en apportant un soutien crucial aux FARDC qui étaient venues militairement à bout du groupe rebelle. Parallèlement, il est aussi impératif de travailler à l'amélioration de la gouvernance de l'exploitation minière en misant sur la transparence et la traçabilité. Autrement, la paix, dans l'Est de la RDC, restera pour longtemps encore une arlésienne et ce sont les pauvres populations qui continueront de souffrir. L'autre alternative est que le président Tshisekedi puisse trouver les voies et moyens d'aller à une paix négociée avec ses adversaires, là où la solution militaire et les efforts diplomatiques peinent encore à produire les effets escomptés □

« Le Pays »

Le Pays

Fondé le 3 octobre 1991

AUTORISATION

Raabo n°AN VII61
FP/MAT/SG/DLHJ

ADMINISTRATION & REDACTION

Edition Le "Pays" SARL au capital de 2.000.000 de F CFA
Cité 1200 logements, face au CIJEF
Tél: (00226) 25-36-20-46/25-36 - 17 -30
Fax: (00226) 25-36-03-78
Cel.: 78 37 06 75
E-mail: ed. lepays@lepays.bf
lepays91@yahoo.fr
01 BP 4577 Ouagadougou 01
Burkina Faso

FONDATEUR

Boureima Jérémie SIGUE
E-mail: masigue2019@gmail.com

**DIRECTEUR GENERAL
DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Beldh'or Cheick SIGUE
E-mail: cheicksig@yahoo.fr

DIRECTEUR DE LA REDACTION

Boundi OUBA

REDACTEUR EN CHEF

Dabadi ZOUMBARA

**SECRETAIRE GENERAL
DE LA REDACTION**

Ben Issa TRAORE

REDACTEUR EN CHEF DELEGUE

**CHARGE DES REPORTAGES
ET DES PROVINCES**
Ben Issa TRAORE

REDACTEUR EN CHEF DELEGUE

CHARGE DE VOTRE SANTE
Michel NANA

REDACTEUR EN CHEF DELEGUE

CHARGE D'EVASION
Dabadi ZOUMBARA

REDACTEUR EN CHEF DELEGUE

CHARGE DE ACTU BURKINA
Kiswendsida Fidèle KONSIAMBO

REDACTEUR EN CHEF DELEGUE

CHARGE D'INTERNET
Seydou TRAORE

EQUIPE DE REDACTION

Antoine BATTIONO
Dabadi ZOUMBARA
Boundi OUBA
Colette DRABO
Seydou TRAORE
Ben Issa TRAORE
Issa SIGUIRE
Michel NANA
Boureima KINDO
Kiswendsida Fidèle KONSIAMBO
Didédoua Franck ZINGUE
Rahamatou SANON

Edoé MENSAH-DOMKPIN

Siaka CISSE
Saïbou SACKO

CREDIT PHOTOS

Aristide OUEDRAOGO
Dieudonné OUEDRAOGO
Raoul KABORE

MAQUETTE

PHOTOCOMPOSITION

Haoua SAWADOGO
Ismaël SIGUE
Serges Z. SOME

DIRECTEUR DE L'IMPRIMERIE

ET WEBMASTER
Daniel OUEDRAOGO

IMPRESSION

Les Editions "Le Pays"

REPRESENTATION BOBO

Tél: (226) 20-98-00-95

REPRESENTATION OUAHIGOUYA

Tél: (226) 24-55-41-60
24-55-33-36

ISSN 0796 - 5036

AN II DU MPSR II

Des populations de Dédougou réaffirment leur soutien au capitaine Ibrahim Traoré

La Coalition régionale des organisations de la société civile de la Boucle du Mouhoun a organisé une marche-meeting dans la matinée du 30 septembre 2024, à Dédougou. Cette manifestation qui entre dans le cadre de la commémoration du l'an II du MPSR II a donné l'occasion à la population de la cité de Bankuy, de réaffirmer son soutien au président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré.

Une marche-meeting pour réaffirmer le soutien au président du Faso, le capitaine Ibrahim Traoré. C'est ainsi que la Coalition régionale des Organisations de la société civile (OSC) de la Boucle du Mouhoun a commémoré l'an II du MPSR II, dans la matinée du 30 septembre 2024 à Dédougou. Pour l'occasion, des populations de toutes les couches, composées en majorité de jeunes, ont battu le pavé à travers les grandes artères de la cité de Bankuy. Munis de drapeaux, de pancartes et de vuvuzelas, à pieds, à vélos, à motos ou en tricycles, la horde de manifestants a marqué des haltes devant les services de sécurité pour encourager et magnifier les combattants. « Tenez bon ! Le bout du tunnel est pour bientôt. La patrie ou la mort, nous vaincrons ! », a lancé un manifestant, le poing fermé. Une vieille femme qui a rejoint les marcheurs a égrené des bénédictions à l'endroit des FDS et VDP. « Vous êtes tous bénis. Un enfant béni ne connaîtra jamais la honte. Dieu demeurera votre bouclier ! », a déclaré la sexagénaire en langue mooré sous une salve d'applaudissements. Sur leur trajet, les marcheurs ont affirmé leur soutien au capitaine Ibrahim Traoré et à ses pairs de l'AES. Mieux, ils ont exprimé des messages hostiles aux manipulateurs et



Le PDS a invité toutes les structures de soutien et de veille citoyenne à parler le même langage

autres comploteurs extérieurs. La marée humaine est arrivée à la place « Mèlon gare » pour le meeting où les attendaient d'autres manifestants. C'est le Ditanyè qui a planté le décor du meeting. A cette « foire » de la parole, les messages ont essentiellement porté sur les nombreuses actions menées par le capitaine Ibrahim Traoré en l'espace de 2 années de gouvernance. Pour Fatin Tiébo, coordonnateur de la Coalition régionale, le soutien au capitaine Ibrahim Traoré n'est pas marchandable. A l'en croire, toutes les lignes ont bougé. Morceaux choisis : « L'arrivée au pouvoir du capitaine Ibrahim Traoré, le 30

septembre 2022, a marqué un nouveau départ dans la vie des Burkinabè. Il a redonné espoir au peuple. deux ans d'espoir et d'espérance au regard des grands chantiers engagés par la Transition pour matérialiser la volonté du peuple à s'affranchir du joug de l'opresseur et tracer chaque jour les sillons de l'indépendance totale du pays ». Sans être exhaustif, Fatin Tiébo a cité, entre autres, l'affirmation de la souveraineté avec la création de l'AES, le renforcement du dispositif sécuritaire, l'amélioration de la gouvernance, le lancement d'unités de transformation, la détermination dans la quête de l'autosuffisance alimentaire. L'amélioration de la situation sécuritaire, la dotation d'équipements et d'intrants agricoles aux producteurs et l'amélioration de l'offre de santé à travers la gratuité ou la réduction de coût de certains actes ont aussi été cités par le coordonnateur de la coalition. Puis de conclure : « Tout ça en 2 ans seulement et ce, malgré les adversités et les sabotages de tous ordres ». Fatin Tiébo a expliqué que c'est ce bilan positif qui justifie la mobilisation des populations de la cité de Bankuy et de la Boucle du Mouhoun pour accompagner la Transition jusqu'à la réalisation totale des aspirations du peuple burkinabè. D'où son appel au vaillant peuple



Phi: Loban Henry POPPY

Pour Fatin Tiébo, coordonnateur de la Coalition régionale des OSC de la Boucle du Mouhoun, le soutien au capitaine Ibrahim Traoré n'est pas marchandable

de sa région et du Faso entier à la vigilance et la mobilisation pour barrer la route à toutes les vellétés déstabilisatrices de la patrie. Les initiateurs de la marche ont aussi lancé un avertissement à l'impérialisme et ses valets locaux tapis dans des officines secrètes. « A ceux-ci, nous leur disons que le peuple est prêt à défendre bec et ongle sa marche glorieuse au prix de son sang matérialisé dans notre hymne national par ces 7 mots, à savoir la patrie ou la mort, nous vaincrons ! ». Tous ont salué les progrès notables accomplis par le gouvernement de transition. Dieudonné Tougfo, PDS de Dédougou, est passé féliciter et encourager les manifestants. Il a insisté sur la nécessité de maintenir la cohésion pour renforcer les acquis de la Transition. Pour lui, toutes les structures de la veille citoyenne et les OSC de soutien à la Transition doivent parler le même langage et mener leurs actions dans la collégialité. La manifestation qui se voulait pacifique, l'a été du début jusqu'à la fin à la satisfaction des organisateurs □

Loban Henry POPPY (correspondant)

**SUR LA
BRAISE**

ARRESTATION DE LEADERS DE LA FESCI SUITE A LA MORT D'UN MILITANT

Que toute la lumière soit faite

La FESCI (Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire) traverse des moments difficiles. En effet, à travers un communiqué du procureur de la République lu à la Télévision nationale dans la nuit du 1^{er} octobre 2024, l'on apprend qu'une enquête a été ouverte suite à la mort de Agui Mars Aubin Deagoué, alias « Général sorcier », membre de la FESCI de l'Université d'Abobo-Adjamé. Cet étudiant de 49 ans, était en Master 2, option anglais. Il était désigné comme le principal adversaire des dirigeants actuels de la structure. Plus d'un étudiant s'interroge sur les causes et les mobiles de cette disparition du « Général sorcier ». Mais déjà, des arrestations ont été opérées. Le grapin a été mis sur l'actuel secrétaire général de la FESCI, Kambou Sié, et certains de ses lieutenants pour les besoins de l'enquête. Et le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a aussi interdit « toute activité des associations syndicales estudiantines sur toute l'étendue du territoire national ». Le moins que l'on puisse souhaiter, c'est que toute la lumière soit faite sur cet énième assassinat dont est coutumière cette organisation estudiantine, créée depuis 1990 pour plus de liberté et de

démocratie. Cette structure qui a été de toutes les luttes pour le bien-être des étudiants et des écoliers, a toujours été assimilée à la violence. Cela dit, jusqu'où ira cette procédure judiciaire ? La question est d'autant plus pertinente que de telles affaires, sous nos cieux, sont souvent vite abandonnées, au nom de la recherche de la paix.

Cet assassinat vient rappeler la nécessité de veiller au grain

Cette nouvelle affaire ira-t-elle jusqu'à terme quand on sait que ce mouvement a une propension à faire la violence ? En tout cas, on ne serait pas étonné de voir dans les prochains jours des perturbations des enseignements dans les écoles où la rentrée des classes est déjà effective, si les leaders arrêtés devraient rester longtemps entre les mains de la Justice. Une situation qui pourrait faire reculer les autorités ivoiriennes dans la recherche de la vérité. Or, il est nécessaire que l'affaire aboutisse afin de permettre à la famille de l'infortuné de faire son deuil. C'est dire

s'il appartient aux autorités de garantir à tous ceux qui seraient impliqués dans ce meurtre une justice équitable. Car, la tentation de vouloir clouer aux piliers les présumés responsables de ce drame afin de contenter l'opinion qui les a déjà condamnés, est grande. Autant dire que, c'est à la Justice de tirer cette affaire au clair en disant le droit, rien que le droit. C'est la seule manière pour le pouvoir de sonner le glas de la violence dans les universités où le crime est en passe de devenir une tradition. Cela dit, cet assassinat vient rappeler la nécessité de veiller au grain car, c'est la preuve que la FESCI qui avait fait sa mue aux lendemains de la crise post-électorale de 2011, en diminuant drastiquement les tensions et les grèves, ne semble pas avoir pris de la graine. Et c'est fort dommage, ce d'autant qu'elle refuse de s'employer uniquement à défendre les intérêts de ses militants. C'est aussi une occasion pour le pouvoir d'Abidjan de poser réellement le débat sur la question des syndicats des élèves et étudiants s'il veut éviter à la Côte d'Ivoire de telle publicité □

Boureima KINDO



CONSOMMATION DU SUCRE ET SANTE « La plupart des sucres rapides sont « dissimulés » dans des aliments transformés », dicit Karim Koudougou, biochimiste

« La santé dans nos assiettes » de ce jeudi 3 octobre porte sur la consommation du sucre en lien avec la santé humaine. Selon le biochimiste Karim Koudougou, « l'organisme a besoin de sucre pour fonctionner, mais pas de n'importe lequel ». Lisez plutôt !



Karim Koudougou, biochimiste

L'organisme a besoin de sucre pour fonctionner, mais pas de n'importe lequel. Les sucres « complexes » contenus dans les céréales (riz, maïs, sorgho, blé, mil, ...) et leurs produits dérivés (farine, couscous, pâtes alimentaires, pain, ...), les tubercules (pomme de terre, patate douce, igname, manioc, ...), les légumineuses (haricots, pois, lentilles, ...) et certains fruits (banane, ...) sont indispensables pour fournir l'énergie dont l'organisme a besoin.

En revanche, les sucres dits « simples », également appelés sucres rapides, pourraient être nocifs et addictifs. On les trouve à l'état pur (saccharose – sucre blanc / blond ; glucose ; ...). On les trouve aussi dans les produits transformés tels que les confitures, les pâtes à tartiner, le chocolat, les desserts laitiers et les boissons sucrées (sodas, jus de fruits, sirops, ...), les bonbons, les fast-food, l'alcool ou tous les produits à base de farines raffinées (pâtisseries, biscuits, gâteaux, pizzas, ...), et aussi les fruits.

Le saccharose est omniprésent dans notre alimentation. Ce n'est pas un aliment dont on a besoin, contrairement à ce que beaucoup de gens pensent. Il n'est véritablement devenu un ingrédient de cuisine qu'à partir du XVIII^e siècle.

Lorsqu'on mange trop de sucres rapides, on augmente aussi ses risques de caries, de prise de poids, de maladies chroniques comme le diabète de type-2 ou de maladies cardiovasculaires.

Cependant, on en consomme pourtant bien trop ! Même si on n'a pas l'impression d'en consommer tant, il faut savoir que la plupart des sucres rapides sont « dissimulés » (ajoutés) dans des aliments transformés. Nous en consommons donc d'énormes quantités à travers ces aliments.

Les sucres simples sont ajoutés aux aliments pour améliorer le goût, la durée de conservation ou la texture, par exemple sous forme

de sucre granulé (saccharose / sucrose), de miel (glucose et fructose), de sirop d'érable (sucrose, glucose, fructose) et de sirop de maïs à haute teneur en fructose (glucose et fructose). Les sucres ajoutés ne sont pas chimiquement différents des sucres présents à l'état naturel. Toutefois, les aliments et boissons riches en sucres ajoutés sont généralement moins intéressants sur le plan nutritionnel que ceux qui contiennent naturellement du sucre. Par exemple, les boissons gazeuses et les friandises ne contiennent pas de nutriments essentiels autres que le sucre, alors que les fruits et légumes fournissent également des fibres, ainsi que des vitamines et minéraux essentiels à la santé.

Quelle recommandation sur l'apport quotidien en sucre ?

Il n'existe pas d'apport maximal tolérable ou

de quantité maximale à consommer par jour pour le sucre, comme il en existe pour le sodium / sel.

Notre organisme n'a pas besoin de sucre (saccharose). Pendant des siècles, personne ne mangeait de bonbon, de glace, de gâteau au chocolat ni ne mettait de sucre dans son café. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a émis en 2015 une directive sur le sucre qui fournit des recommandations visant la prévention des maladies chroniques (ex. : obésité, carie dentaire, cancer, hyperlipidémie) chez les adultes et les enfants. L'OMS recommande que l'apport en sucres libres soit limité tout au long de la vie.

Quels risques prenons-nous si le niveau de cette recommandation est dépassé ?

Les liens entre les sucres simples et de nombreuses pathologies (obésité, problèmes cardiaques, syndrome métabolique, cancers) sont aujourd'hui établis. Des études scientifiques ont permis de mettre en évidence un lien clair entre la consommation de sucre et la prise de poids, l'augmentation de l'indice de masse corporelle et l'évolution du syndrome métabolique, un état prédiabétique, qui constitue à lui seul un facteur de risque cardiovasculaire. Des études ont également constaté un lien entre une importante consommation de boissons sucrées et la goutte □

Karim Koudougou, biochimiste
Courriel : krmkdg@yahoo.fr

*Reconquête du territoire : le leader terroriste Amadou Hamadou Cissé neutralisé

« Amadou Hamadou Cissé, alias Abou Naïm Mobbo (40 ans), cadre terroriste actif dans les régions du Sahel et du Centre-Nord, a été éliminé le 9 septembre avec treize de ses acolytes », rapporte l'Agence d'information du Burkina (AIB). Décrit comme un « ex-responsable de l'application de la "charia" depuis 2019 dans les provinces du Bam et du Sanmatenga », Abou Naïm Mobbo a été tué, selon notre confrère, par les Forces combattantes aux alentours de Djibo. Et cela, lors d'une opération aéroterrestre le 9 septembre 2024, au cours de laquelle 14 terroristes, dont trois cadres, ont été neutralisés. « Abou Naïm Mobbo était également spécialisé dans la pose d'engins explosifs improvisés, en mécanique automobile et dans le vol de gros engins », précise l'AIB.

*Culture : bientôt la fin des Téléromans au Burkina ?

« Il y a des orientations fermes qui ont été données par le chef de l'Etat. Il dit que nous devrions nous investir, pour que dans un, deux ou trois mois, les films Hollywood, Action sur Canal+, téléromans que nous regardons à la maison, de sorte que nos femmes et nos sœurs oublient les sauces qui grillent dans les marmites, soient bannis. On va biffer ça et rappeler ces personnalités qui incarnent notre vécu quotidien ». Ce sont là des propos du ministre de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale, Bassolma Bazié, à l'occasion de la première édition du Salon panafricain des personnes âgées (SPA), célébrée le mardi 2 octobre 2024.

*Vol inaugural de Air Burkina : Idrissa Nassa, président du patronat burkinabè, à bord

Révélation

Hier 2 octobre 2024, Air Burkina faisait son vol inaugural. Le président du patronat burkinabè était à bord du nouvel avion. C'est l'intéressé lui-même qui l'a annoncé sur sa page Facebook : « J'adresse mes félicitations à la Direction générale et à tout le personnel de Air Burkina pour la relance de ses vols ce jour. Merci au Président du Faso qui a bien voulu donner une nouvelle vie à cette compagnie. J'ai renoncé à un vol ce matin pour embarquer avec le vol inaugural de leur nouvel avion en signe de soutien pragmatique. Nous avons eu un vol très agréable avec un appareil solide et rassurant ainsi qu'un personnel motivé et professionnel. Merci à mon voisin du jour le ministre malien de la Justice, l'honorable Mamoudou Kassougué et aux deux commandants de bord. Je vous invite à renouveler votre confiance et votre soutien à la compagnie du bon voisinage ».

*Lutte contre le cancer : le Programme national présenté aux différents acteurs

Il se tiendra aujourd'hui au Centre national cardinal Paul Zoungou à Ouagadougou, un atelier de plaidoyer du Programme national de lutte contre le cancer (PBL) à l'intention des partenaires techniques et financiers et des Hommes de médias. Ladite rencontre se tient sous la présidence du ministre de la Santé et aura pour objectif de « présenter » le programme, de faire connaître ses missions en vue de mobiliser les ressources nécessaires à son financement.

*« Mois du consommateur local » : le président du Faso va présider une cérémonie aujourd'hui

« Le Président du Faso, Chef de l'Etat, le capitaine Ibrahim Traoré, présidera ce jeudi 3 octobre à Ouagadougou, la cérémonie officielle de lancement de la 5^e édition du « mois du consommateur local » des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) », indique un communiqué de la Pré-

sidence du Faso. « Co-organisée par le ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat et la Commission de l'UEMOA, la présente édition est placée sous le thème : « Consommer local, un levier de développement industriel, de compétitivité et de résilience des économies de l'UEMOA », souligne ledit communiqué.

*Culture : le Burkina interdit la diffusion de l'émission Bachelor

« Le Conseil supérieur de la Communication (CSC) au Burkina Faso a enjoint à Canal+, de ne plus diffuser ni rediffuser l'émission Bachelor saison 3, relevant son caractère « stigmatisant pour la femme africaine, non protecteur de la jeunesse et contraire aux valeurs et aux mœurs du pays » », rapporte l'Agence d'information du Burkina (AIB).

*Messages publicitaires sur les boissons alcoolisées sur les réseaux sociaux : le CSC met en garde

« Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a auditionné, le 20 septembre 2024, les responsables de trois sociétés pour avoir publié des messages publicitaires faisant la promotion de boissons alcoolisées dont le taux d'alcool est supérieur à 10%, sur les réseaux sociaux », lit-on dans un communiqué diffusé par l'instance de régulation. « Après examen du procès-verbal de ces auditions au cours d'une session ordinaire du Collège des conseillers, il en ressort que les responsables des trois sociétés ont reconnu avoir publié les messages publicitaires incriminés sur les réseaux sociaux », ajoute le texte qui précise que « le Collège des conseillers a décidé d'adresser aux sociétés incriminées des mises en demeure de respecter » les dispositions des lois en vigueur □

BONJOUR

Dans la capitale, on rencontre souvent des femmes, bébé au dos, déambuler en quête de leur pitance quotidienne. C'est le cas de cette jeune dame qui ne jouit pas de toutes ses facultés mentales, résidant dans le quartier Bonheur ville de Ouagadougou. Elle est très fréquente dans les quartiers environnants, tels que Pissy et Boulmiougou. Tout au long des journées, elle se promène le bébé au dos, demandant de l'argent aux passagers. Certes, c'est une jeune femme qui n'est pas agressive, mais il est évident que dans son état, elle n'est pas en mesure de s'occuper de cet enfant. D'où la nécessité d'interpeller les services sociaux afin qu'ils récupèrent l'enfant et lui offrent un foyer. Toute chose qui pourrait lui assurer un avenir meilleur □

Edoé MENSAH-DOMKPIN



AVIS DE RECRUTEMENT

Dans le cadre du recrutement d'un (e) **Spécialiste en Passation des Marchés** au profit d'un important Programme de développement, le cabinet **Compétence Recrutement Intérim (C.R.I)** recherche des candidatures (H/F) pour pourvoir ledit poste :

Intitulé du poste	Nbre	Qualifications, compétences et aptitudes	
Spécialiste en Passation des Marchés	01	<p>FORMATION: Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 4 au minimum en droit, administration publique, économie, gestion, passation de marchés publics ou tout autre diplôme équivalent</p> <p>-Avoir un certificat de formation spécifique en passation des marchés publics d'une structure publique, administrative ou un de ses démembrements.</p> <p>EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :</p> <p>-Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle avérée dans la passation des marchés ;</p> <p>-Avoir une expérience de trois (03) années consécutives à un poste de responsable principal de la passation des marchés au cours des cinq (05) dernières années.</p> <p>CONNAISSANCES ET APTITUDES</p> <p>-Avoir de bonnes connaissances des procédures de commandes publiques et de passation des marchés publics des principaux bailleurs de l'organisation ;</p> <p>-Avoir de bonne connaissance du système national de passation des marchés ;</p> <p>-Être capable de rédiger des rapports et requêtes pour solliciter l'approbation d'une décision ;</p> <p>-Être capable de rédiger des procédures et de savoir conseiller sur les dispositions du manuel de procédures ou d'exécution ;</p> <p>-Être capable de réaliser une analyse financière ;</p> <p>-Être capable de s'assurer de la pertinence des contrôles des spécificités techniques effectuées par les collègues ;</p> <p>-Être capable d'élaborer un catalogue de référencement ;</p> <p>-Être capable d'établir un cahier de charges.</p> <p>ATTRIBUTIONS :</p> <p>Planification de la passation des marchés</p> <p>-Elaborer et tenir à jour le plan et le calendrier de passation des marchés en conformité avec le chronogramme d'exécution des projets et des plans de financement ;</p> <p>-Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises en utilisant les procédures de présélection prévues ;</p> <p>-Ouvrir et tenir à jour un répertoire de consultants qualifiés au fur et à mesure des manifestations d'intérêts ;</p> <p>-Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels et notamment les prix unitaires des fournitures et consommables bureautiques ;</p> <p>-Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du programme et finaliser avec les bénéficiaires les TDR et autres spécifications techniques.</p> <p>Préparation et suivi des dossiers de passation de marchés</p> <p>-Elaborer et assurer le contrôle qualité des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), des dossiers de demande de prix, des dossiers de demande de cotation et Demandes de Propositions (DP) et veiller à ce que ces dossiers reçoivent les approbations nécessaires (DCMEF, DGCMEF, du bailleur de fonds, etc.) selon les dispositions prévues dans l'accord de financement ;</p>	<p>-Veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates prévus conformément aux dispositions contractuelles ;</p> <p>-Veiller à ce que les parties contractantes assurent pleinement leurs obligations contractuelles à tous les stades de l'exécution du marché en concertation avec les bénéficiaires ;</p> <p>-Aider au suivi de l'exécution des marchés conformément aux dispositions contractuelles ;</p> <p>-S'assurer que les dispositions idoines ont été prises à l'encontre de toute entreprise, tout fournisseur ou tout consultant accusant des retards dans l'exécution de son contrat ;</p> <p>-Veiller à ce que le partenaire soit informé de tout incident survenu au cours de l'exécution d'un contrat.</p> <p>Conseil, supervision, contrôle et production des rapports</p> <p>-Ouvrir et tenir à jour un registre sur la passation des marchés ;</p> <p>-Veiller à ce que les procédures, décrites dans les accords avec les bailleurs, soient respectées à toutes les étapes de la passation des marchés ;</p> <p>-Appuyer et former les structures partenaires en matière de passation des marchés ;</p> <p>-Veiller à ce que les engagements sur marchés soient systématiquement communiqués au gestionnaire et au comptable ;</p> <p>-Procéder ou participer à l'audit à posteriori des procédures de passation des marchés des antennes, des structures partenaires, des prestations et des promoteurs des microprojets durant l'exercice écoulé ;</p> <p>-Préparer les rapports circonstanciés à la demande du Coordonnateur et les rapports relatifs aux aspects de la passation des marchés des RSF et des rapports annuels ;</p> <p>-Conseiller les membres de l'équipe dans le traitement diligent et approprié de toute plainte enregistrée au cours de l'exécution d'un marché ;</p> <p>-Classifier et archiver les différents dossiers et documents relatifs à la passation des marchés.</p> <p>CONDITION D'EMPLOI :</p> <p>-Le/la titulaire aura un contrat de contractuel de deux (02) ans renouvelables sur la durée de vie du programme assorti d'une période d'essai de trois (3) mois à l'issue de laquelle le contrat sera prorogé sauf arrêt dûment motivé. Il/elle aura à effectuer de fréquents déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du pays.</p> <p>Les performances du Spécialiste en passation des marchés seront évaluées annuellement sur la base de critères retenus par le coordonnateur du programme et qui comprennent entre autres le respect des procédures de passation des marchés, le suivi proactif des plans de passation de marchés, le respect des délais de passation et de signature des contrats, la qualité de la gestion du système de suivi des contrats, la qualité de l'archivage des dossiers, la qualité de l'assistance portée à toute l'équipe sur les questions de passation des marchés et de gestion des contrats, etc.</p>
		<p>-Préparer et faire publier les avis spécifiques et manifestations d'intérêts ;</p> <p>-Participer aux séances d'ouverture des plis, d'évaluation des offres/propositions, d'attribution de marchés et assurer le secrétariat des commissions de dépouillement et d'évaluation. A ce titre, préparer les procès-verbaux d'ouverture des offres/propositions, évaluation des offres/propositions et des propositions d'attribution provisoire ;</p> <p>-Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires de l'Administration avant de requérir l'avis du bailleur de fonds si nécessaire ;</p> <p>-Préparer les projets de marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, visés et notifiés selon les procédures nationales appropriées et du bailleur de fonds et ceci dans les meilleurs délais ;</p> <p>-Participer à la négociation des contrats ;</p> <p>-S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés ;</p> <p>-Organiser et assister les commissions de réception des fournitures, travaux et prestations, et s'assurer que ces biens et services reçus sont conformes aux spécifications des marchés ;</p>	

1. Lieu d'exercice du contrat : Ouagadougou**2. Composition du dossier : sous pli, le dossier de candidature doit contenir les documents ci-après :**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Coordonnateur du Programme ;
- Une lettre de motivation, datée et signée adressée à Monsieur le Coordonnateur du Programme ;
- Un extrait ou une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;
- Une copie légalisée de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Un curriculum vitae détaillé avec les références d'au moins trois (03) personnes (adresse électronique et les numéros de téléphone) ;
- Une copie légalisée du diplôme exigé ;
- Une copie des certificats ou attestations de travail relative aux postes de travail mentionnés dans le CV.

Le/la candidat(e) qui sera retenu(e) à l'issue de la procédure de recrutement devra compléter son dossier par les pièces suivantes :

- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- Un certificat médical de moins de trois mois de date ;

3. Lieu du dépôt : Au cabinet C.R.I situé à la ZAD, en quittant la station Pétrofa pour la gare Rahimo, première rue à droite, du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 8h00 à 12h30.

4. Procédure de sélection : Présélection sur dossier et entretien oral.**5. Date limite de dépôt : Samedi 12 Octobre 2024****NB :**

- L'avis de recrutement détaillé est également disponible sur le site www.criburkina.com
- Seuls les avis de recrutement publiés sur le site [www.criburkina](http://www.criburkina.com) font foi.
- Les dossiers non conformes, les attestations d'admissibilité et les attestations de niveau ne seront pas réceptionnés ;
- Les expériences ou formations non attestées ne seront pas prises en compte ;
- Le cabinet se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis de recrutement ;
- Pour toute information complémentaire, appeler le +226 25 47 64 01/51 22 46 39. Horaire 7h30 à 12h30 et 15h00 à 17h00 (GMT).

CODE DE CONDUITE

Le Programme reconnaît le droit de tous les individus à être traités avec dignité et respect ainsi qu'à être protégés contre l'exploitation et les abus sexuels partout dans le monde.

Le Programme interdit toute forme d'exploitation et d'abus sexuels par ses employés, employées, représentantes ou représentants, et applique une politique de tolérance zéro dans de tels cas. L'exploitation et les abus sexuels constituent une faute grave et peuvent entraîner des sanctions administratives ou disciplinaires envers les personnes fautives, pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément aux procédures disciplinaires et lois en vigueur dans notre pays.

Cela peut également mettre un terme à tout contrat régissant les relations entre le Programme et d'autres représentants et/ou représentantes. Le Programme se réserve le droit de saisir les autorités compétentes pour donner suite à des cas d'exploitation et d'abus sexuels, notamment des poursuites judiciaires.

Le/La candidat(e) sélectionné(e) devra s'engager à adhérer et respecter ces politiques.

Vers la modification de trois articles de la Constitution

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le mercredi 02 octobre 2024, en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 13 H 27 mn, sous la présidence de Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres. Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations, et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret portant composition, attributions et modalités de fonctionnement du Comité de santé.

La loi n°003-2021/AN du 1^{er} avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux agents publics de l'Etat au Burkina Faso a prévu des dispositions pour une prise en charge directe des cas d'accident du travail et de maladie professionnelle. Cependant, pour la prise en charge des maladies présumées d'origine professionnelle et des cas d'évacuation sanitaire des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle l'intervention du Comité de santé est nécessaire.

Ce décret comporte entre autres les innovations majeures suivantes :

- la réduction du Comité de santé qui passe de 14 à 07 membres ;

- la réduction des attributions du Comité de santé à l'examen des cas de maladies présumées d'origine professionnelle et des dossiers d'évacuation sanitaire hors du Burkina Faso des victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

L'adoption de ce décret permet d'améliorer la prise en charge des maladies présumées d'origine professionnelle et des évacuations sanitaires hors du Burkina Faso.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté trois (03) rapports.

Le premier rapport est relatif à un projet de décret portant prises de participation de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (SONAGESS) dans le capital social de BAGREPOLE SEM et de SOUROUPOLE SEM.

Ce décret vise à régulariser les prises de participation de la SONAGESS dans le capital social de BAGREPOLE SEM et de SOUROUPOLE SEM, conformément à l'article 4 de la loi n°25/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des Sociétés à capitaux publics.

L'adoption de ce décret permet la régularisation des prises de participation de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire dans le capital social de BAGREPOLE SEM, pour un montant de 80 000 000 F CFA et de SOUROUPOLE SEM, pour un montant de 200 000 000 F CFA.

Le deuxième rapport est relatif à un projet de loi portant réglementation bancaire au Burkina Faso. Ce projet de loi est une relecture de la loi bancaire en vigueur dans les Etats membres de l'Union monétaire Ouest africaine (UMOA) adoptée par le Conseil des ministres de l'UMOA en 2007, à l'issue des travaux de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Depuis cette date, la BCEAO a conduit plusieurs réformes structurantes, à fort impact sur le cadre réglementaire et opérationnel régissant l'activité de l'UMOA. Ces réformes visaient le renforcement de la solidité et de la

résilience du secteur bancaire régional, en s'appuyant sur les standards internationaux en la matière et la mise en conformité du cadre réglementaire et de supervision de l'UMOA avec les principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace. Ce projet de loi vise à se conformer aux réformes susvisées.

Les innovations majeures de ce projet de loi sont entre autres :

- l'élargissement du champ d'application de la loi bancaire notamment aux établissements de paiement et aux établissements de monnaie électronique ;

- l'élargissement aux Caisses des dépôts et consignations (CDC) de la liste des entités exclues du champ d'application de la loi bancaire à l'instar de l'administration des postes ;

- l'application des dispositions du droit commun régissant les sociétés commerciales et les sociétés coopératives aux établissements agréés, sauf dérogation spécifique prévue par la loi.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

Le troisième rapport est relatif à un projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 26 septembre 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet de protection du capital humain (PPCH).

Le montant de l'Accord de financement est estimé à 92 700 000 Euros, soit 60 807 219 000 F CFA.

L'objectif du PPCH est de soutenir les efforts du Gouvernement pour assurer l'offre de services essentiels. Il s'agit :

- d'offrir des consultations de soins de santé gratuites aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq (05) ans ;

- d'assurer une couverture vaccinale pour les enfants grâce au vaccin pentavalent ;

- de garantir que tous les élèves passent leurs examens annuels ;

- de s'assurer que les enseignants soient certifiés et formés adéquatement.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté un rapport relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burundi auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur Edouard NDUWIMANA, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Burundi auprès du Burkina Faso, avec résidence à Abuja, en République fédérale du Nigéria.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a examiné un projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution.

Ce projet de loi porte sur la modification de trois (03) articles. Cette modification concerne :

- le changement de la devise du Burkina Faso qui sera désormais « La Patrie ou la mort, Nous vaincrons » au lieu de « Unité-Progress-Justice » ;

- la possibilité de recourir, sous certaines conditions, à la consultation parlementaire pour les accords relatifs à l'entrée du Burkina Faso dans une confédération, fédération ou union d'Etats ;

- l'organisation des services du Président du Faso par loi organique.

Malgré le changement de devise intervenu en 1997, l'on note que « La Patrie ou la mort, Nous vaincrons » reste et demeure dans la conscience populaire tout un symbole quand il s'agit d'affirmer son sentiment patriotique et l'acceptation du sacrifice suprême pour la Nation. L'usage au quotidien de cette devise aussi bien dans les discours officiels que dans la vie courante des Burkinabè n'est plus à démontrer. Ce projet de loi permettra entre autres, de conformer les dispositions de la Constitution à l'usage et à la volonté populaire et d'harmoniser la devise avec notre Hymne national le Di-Taa-Niyè, chant de la victoire. Il permettra également la modification de l'article trente-six (36) de la Constitution pour y instituer une administration spécifique chargée d'assister le Président du Faso dans l'accomplissement de ses fonctions.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

A la suite de la nouvelle composition du Gouvernement consacrée par le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement, les attributions des membres du Gouvernement ont également été revues par le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement. Ces deux décrets ont consacré la scission du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales en deux départements ministériels, à savoir, le ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales et le ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique. Pour donner effet aux deux décrets, il s'avère indispensable d'élaborer un organigramme pour le ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales de disposer d'un organigramme.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique.

Le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement a consacré la création du ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique. La création de ce ministère permet de regrouper l'Enseignement post-primaire et secondaire ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnelle, ce qui constitue une innovation dans l'organisation du système éducatif burkinabè. L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique de disposer d'un organigramme.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

A la suite de la nouvelle composition du Gouvernement consacrée par le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement, les attributions des membres du Gouvernement ont également été revues par le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement. Pour donner effet aux deux décrets, il s'avère indispensable d'élaborer un organigramme pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'adoption de ce décret permet au ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de disposer d'un organigramme.

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil a examiné un projet de loi portant interdiction des emballages et sachets en plastique.

Ce projet de loi est une relecture de la loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables au Burkina Faso.

Après une dizaine d'années de mise en œuvre, cette loi a révélé des limites qui ont pour conséquences une faible application de celle-ci et une propagation plus accrue des déchets d'emballages plastiques dans la nature.

Les innovations majeures de ce projet de loi sont entre autres :

- l'interdiction générale de tous les types d'emballages et de sachets en plastiques qu'ils soient biodégradables ou non ;

- l'interdiction de tous les emballages et sachets plastiques à usage unique ou encore jetables ;

- l'interdiction du brulage des emballages et sachets plastiques compte tenu des gaz cancérogènes que cela libère dans l'atmosphère.

Toutefois des dérogations à l'interdiction des emballages et sachets en plastique sont prévues dans ce projet de loi. Elles concernent entre autres :

- les emballages en plastique produits localement ou importés en vue du conditionnement direct des produits industriels ou manufacturés tels que les eaux préemballées ;

- les emballages à des fins de santé publique, de recherche scientifique et expérimentale, de sécurité et de sûreté nationales ;

- les emballages et contenants en plastique dur autres que ceux destinés à un usage unique ou jetable.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée législative de Transition.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DES

SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

A la suite de la nouvelle composition du Gouvernement consacrée par le décret n°2024-0908/PRES/PM du 1^{er} août 2024 portant composition du Gouvernement, les attributions des membres du Gouvernement ont également été revues par le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement. Ces décrets consacrent la création du ministère de

l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique qui prend désormais le volet formation professionnelle assurée jusque-là par le ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi. Pour donner effet aux deux décrets, il s'avère indispensable d'élaborer un organigramme pour le ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

L'adoption de ce décret permet au ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi de disposer d'un organigramme.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la rencontre des experts, pour la mise en place de la plateforme numérique de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et l'élaboration des Termes de référence de la Stratégie de communication, tenue à Bamako au Mali, du 21 au 25 août 2024.

La rencontre a réuni les experts en communication et en économie numérique des trois (03) pays de l'Alliance des Etats du Sahel à savoir le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Elle a été axée sur l'élaboration des Termes de référence de la Stratégie de communication de la Confédération Alliance des Etats du Sahel ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique certifiée pour la diffusion de la web TV.

L'objectif visé est de doter la Confédération AES d'une stratégie de communication assortie d'un plan d'actions opérationnel dont la mise en œuvre va renforcer la visibilité de l'institution et contribuer à l'atteinte de ses objectifs. La plateforme numérique (Réseaux sociaux, web TV) quant à elle, permettra de rassurer les populations et la communauté internationale par la diffusion d'informations fiables et instantanées.

II.2. Le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, chargé de la coopération régionale assurant l'intérim du ministre des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil deux (02) communications.

La première communication fait le compte rendu de la participation du Burkina Faso à la réunion des ministres des Affaires étrangères de la Confédération des Etats du Sahel tenue à Bamako au Mali, le 16 septembre 2024.

La réunion a permis d'échanger sur les mécanismes de coordination de l'action diplomatique de la Confédération et sur les mesures en lien avec le pilier « diplomatie », ce, conformément aux conclusions et recommandations issues du premier Sommet des Chefs d'Etat des pays membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

La seconde communication est relative à la relance de Radio jeunesse Sahel.

Le projet Radio jeunesse Sahel est né d'un partenariat entre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et les cinq (05) pays du G5 Sahel que sont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Il s'est agi d'œuvrer à favoriser la participation des jeunes de quinze (15) à trente-cinq (35) ans du Sahel au développement de leurs communautés à travers un changement positif de comportements.

Le déploiement effectif du projet a commencé avec l'aménagement et l'équipement du siège, ainsi que le recrutement du personnel pour les cinq (5) pays et la mise en place de l'administration. Dans l'attente du lancement officiel pour la diffusion des émissions produites, l'OIF a décidé le 30 avril 2024 de façon unilatérale de la « suspension temporaire » du projet mettant un terme aux contrats des agents recrutés et l'arrêt des émetteurs. Les contrats des autres partenaires de la radio ont été également suspendus ou résiliés.

Le projet Radio jeunesse Sahel avait pour ambition, d'une part, d'opérer de façon efficace un changement de mentalité chez les jeunes des cinq (05) pays, pour en faire des acteurs de la citoyenneté positive et, d'autre part, de contribuer à leur épanouissement en leur permettant d'échanger entre eux. Aujourd'hui encore, ces objectifs restent d'actualité au sein des trois (3) pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES). La nouvelle dynamique communicationnelle enclenchée au sein des trois Etats constitue alors une belle opportunité pour la relance de la Radio sous une nouvelle forme.

II.3. Le ministre de l'Administration territoriale et de la mobilité a fait au Conseil une communication relative à la situation pluviométrique du 1^{er} avril au 31 août 2024 et la prévision saisonnière des caractéristiques agro-climatiques 2024.

Les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 août 2024 ont évolué entre 376,4 mm en trente-trois (33) jours de pluie à Korsimoro dans la province du Sanmatenga et 1031,8 mm en quarante (40) jours à Tô dans la province de la Sissili.

Les cumuls pluviométriques les plus élevés ont été enregistrés dans les provinces des régions de l'Est, du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et des Cascades. Quant aux zones ayant reçu une faible pluviométrie, ce sont principalement certaines localités situées dans les régions du Sahel, du Centre-Nord, du Nord, du Centre, du Plateau-Central et du Sud-Ouest.

Les cumuls pluviométriques saisonniers du 1^{er} avril au 31 août 2024 ont été similaires à excédentaires comparativement à ceux de 2023 pour la même période sur la majeure partie du pays. En effet, comparées aux cumuls de 2024 et ceux de la normale pluviométrique (1991-2020), les plus fortes hausses pluviométriques ont été relevées à Bérégadougou (+260 mm), à Ouagadougou (+165 mm), à Bobo-Dioulasso (+101 mm), à Bogandé (+67 mm) et à Fada N'Gourma (+64 mm). Par contre, les baisses pluviométriques les plus importantes par rapport à cette même période normale ont été surtout relevées à Gaoua (-237 mm), à Soubakaniédougou (-221 mm), à Kombissiri (-200 mm), à Batié (-198 mm), à Tiébébé (-159 mm), à Dissin (-157 mm) et à Korsimoro (-146 mm). En fin de saison, des séquences sèches dont les durées pourraient être longues avec des tendances normales sont très probables sur l'ensemble du territoire national par rapport à la moyenne établie sur la période de référence 1991-2020.

Pour cette campagne agricole 2024, il est attendu sur la totalité du pays, une fin tardive avec une tendance normale de la saison des pluies comparativement à la moyenne établie sur la période de référence 1991-2020.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES A. AU TITRE DE LA PRIMATURE

-Monsieur Haïdara Moctar TABORE, Officier, est nommé Directeur général du Service national pour le développement (SND).

B. AU TITRE DU MINISTERE DE

L'ECONOMIE ET DES FINANCES

-Monsieur Salfou SAVADOGO, Mle 208 034 K, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur des affaires monétaires et financières (DAMOF) ;

-Monsieur Boukaré ZQUANGA, Mle 56 723 S, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Directeur de la dette publique ;

-Monsieur Moustapha DIABATE, Mle 272 946 J, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Comptable principal en deniers et en valeurs de l'Université Daniel-Ouezzin COULIBALY (UDOC) ;

-Monsieur Vlabedar Ulrich Michel MEDA, Mle 257 119 U, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Comptable principal des matières du ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi ;

-Monsieur Aimé NAMA, Mle 343 228 U, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des impôts de la Komondjari ;

-Monsieur Adama KOTE, Mle 49 118 G, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial des impôts du Mouhoun ;

-Monsieur Zakaria SAWADOGO, Mle 343 550 T, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de Gon-Boussougou ;

-Monsieur Sountonghoma Bernard COMBASSERE, Mle 239 668 Y, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de Kindi ;

-Monsieur Kouagadébaogga Jean Bosco COMPAORE, Mle 219 199 K, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de Kokologho ;

-Monsieur Wendpanga Basile Aristide COMPAORE, Mle 303 131 N, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de Mogtédou ;

-Monsieur Nestor BADO, Mle 303 115 T, Contrôleur des impôts, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur du Centre départemental des impôts de N'Dorola.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

-Monsieur Abou Bakar COMPAORE, Mle 57 721 W, Commissaire de police, catégorie 1, 5^{ème} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Windongoudi Hamadou GUIGMA, Mle 57 712 S, Contrôleur général de police, catégorie 1, 4^{ème} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Inspecteur général des services ;

-Monsieur Lassana BARGO, Mle 111 495 E, Commissaire divisionnaire de police, catégorie 1, 3^{ème} classe, 3^{ème} échelon, est nommé Directeur général des études et des statistiques sectorielles.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

-Monsieur Tingandé Florent BOUGOUMA, Mle 105 156 C, Ministre plénipotentiaire, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé ministre Conseiller près l'Ambassade du Burkina Faso à Moscou (Fédération de Russie).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

-Madame Aminata LOMPO/N'DOUNGA, Gestionnaire de projets, est nommée Directrice de la promotion de la transformation des produits agro-pastoraux et halieutiques nationaux à la Direction générale de la promotion de l'économie rurale (DGPER) ;

-Monsieur Ibrahim Harouna MAIGA, Mle 245 060 J, Ingénieur d'élevage et de santé animale, 1^{ère} classe, 2^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement des productions animales à la Direction générale des productions animales ;

-Monsieur Mamadou DIALLO, Mle 50 365 E, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur du développement pastoral à la Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

-Monsieur Vincent de Paul Sidinson OUEDRAOGO, Officier, est nommé Conseiller technique chargé des questions sécuritaires ;

-Monsieur Issou CISSO, Mle 45 276 Y, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Moussa NIKIEMA, Mle 38 814 Y, Conseiller d'administration scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Sidzabda Emmanuel YAMEOGO, Mle 84 859 Z, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 13^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Hatimi DEME, Mle 38 192 X, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Madame Marie Félicité BORGHO/SAWADOGO, Mle 29 844 R, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommée Chargée de mission ;

-Monsieur Moumounou KONATE, Mle 35 087 A, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 2^{ème} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Arouna SORGHO, Mle 34 440 J, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 14^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Tiambè DIOMA, Mle 20 808 N, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 17^{ème} échelon, est nommé Chargé de mission ;

-Monsieur Boubacar OUEDRAOGO, Mle 40 681 W, Enseignant-chercheur, catégorie PA, grade initial, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur général de l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE) ;

-Monsieur Sié PALE, Mle 55 320 F, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur régional de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sud-Ouest ;

-Monsieur Adelphe MOSSE, Mle 50 829 D, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Bougouriba ;

-Monsieur Sylvain THIOMBIANO, Mle 39 512 U, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Gnagna ;

-Monsieur Yatenyoua Lucien OUOBA, Mle 50 580 U, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Komondjari ;

-Monsieur Kandiadiba TINDANO, Mle 38 048 T, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de la Komienga ;

-Monsieur Ouboli Marcel YOGO, Mle 45 351 G, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kouritenga ;

-Monsieur Hyacinthe KI, Mle 40 804 K, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 9^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Kourwéogo ;

- Monsieur Thomas GARANE, Mle 3 7 724 B, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 11^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nayala ;

-Monsieur Hendrix Dayvis SANKARA, Mle 87 472 Y, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Nombiel ;

-Monsieur Sié Kéréwoulé Jonas TIOYE, Mle 47 848 C, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Poni ;

-Monsieur Aldjouma SORO, Mle 36 951 U, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle du Sourou.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

-Monsieur Honoré SAVADOGO, Mle 76 513 S, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon, est nommé Personne responsable des marchés du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID).

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

-de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et de l'Ecole nationale d'administration

et de magistrature (ENAM) au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale ;

-de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) au titre du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme ;

-de l'Ecole nationale des douanes (END) au titre du ministère de l'Economie et des finances ;

-du Centre de gestion des cités (CEGECI) au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat.

Le Conseil a également procédé à la nomination du Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM).

A. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté quatre (04) décrets.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

-Monsieur Monhamed Jean Innocent COMPAORE, Directeur général adjoint de Allianz Burkina Assurance, en remplacement de Monsieur Emmanuel KABRE ;

-Madame Payidwendé Priscille ZONGO, Directrice exécutive de la Chambre des mines du Burkina, en remplacement de Monsieur Toussaint BAMOUNI.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS

-Monsieur Marcel ZANTE, Secrétaire général confédéral de la Confédération nationale des travailleurs du Burkina (CNTB), en remplacement de Monsieur Sié Justin PALE.

Le deuxième décret renouvelle le mandat des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour une dernière période de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES EMPLOYEURS

-Monsieur Diakarya OUATTARA, Directeur général de Coris Holding SA ;

-Monsieur Harouna TOGOYENI, Fondateur d'établissements privés.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LES TRAVAILLEURS

-Monsieur Richard TIENDREBEOGO, Membre de la Confédération générale du tra-

vail du Burkina (CGTB) ;

-Monsieur Samuel SANDWIDI, Membre de l'Union syndicale des travailleurs du Burkina (USTB).

Le troisième décret renouvelle le mandat de Monsieur Marcel OUEDRAOGO, Mle 217 041 T, Conseiller en gestion des ressources humaines, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale au Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour une dernière période de trois (03) ans.

Le quatrième décret renouvelle le mandat de Monsieur Marcel OUEDRAOGO, Mle 217 041 T, Conseiller en gestion des ressources humaines, Président du Conseil d'administration de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) pour une dernière période de trois (03) ans.

B. MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Ibrahim Patrick CONGO, Mle 348 114 A, Enseignant-chercheur, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Transition digitale, des postes et des communications électroniques au Conseil d'administration de l'Institut des sciences et techniques de l'information et de la communication (ISTIC) pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Issa KONSEIGA, Officier, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de la Défense et des anciens combattants au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des douanes (END) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Hebou Denis HAYORO, Mle 282 969 K, Ingénieur en génie civil et hydraulique, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Urbanisme et de l'habitat au Conseil d'administration du Centre de gestion des cités (CEGECI) pour un premier mandat de trois (03) ans □

Le Porte-parole du Gouvernement,

Rimtalba Jean Emmanuel
OUEDRAOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon

SERVICES ET LOISIRS

PHARMACIES DE GARDE

OUAGADOUGOU
DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

- | | |
|---|---|
| Aimévo : 25 39 63 99 | Kamboissin : 62 57 49 49 |
| Avé Maria : 25 47 98 88 | Kamin : 25 34 30 28 (Gounghin, Rte de Bobo) |
| Arzouma : 25 48 01 53 | Kilwin : 25 50 84 62 |
| Balkuy : 25 37 51 36 | La famille : 25 43 06 85 |
| Baraka : 25 33 02 72 (Ouidi) | La Sainte Trinité : 25 41 26 46 |
| Belle ville : 25 40 84 14 | Naab Raaga : 70 14 39 77 |
| Carrefour : 25 33 23 10 (Face au Rond-Point du 2-October, Bilbalgo) | Naaba Koom : 25 48 33 34 (Tanghin) |
| Cathédrale : 25 31 28 07 (Camp fonctionnaire) | Nagrin : 25 46 90 48 |
| Charis : 25 47 98 78 | Ninrwa (ex-Bendogo) : 25 41 80 38 |
| Concorde : 25 31 29 49 (ex-Zabré Daaga) | Noom-Wendé : 25 50 31 17 |
| Coura : 25 38 83 90 | Pissy : 25 43 13 35 |
| Djabal, ex-Mariama : 25-30 05 76 (Kamsaoghin) | Rakismanegré : 25 40 11 34 |
| Djimbila : 25 35 77 65 (Tanghin, secteur 24) | Sacré-Cœur : 25 34 60 60 (Gounghin) |
| Dunia : 25 36 20 51 (Zogona, Av. Babanguida) | Saint Julien : 25 38 06 10 |
| Ecoles : 25 31 52 32 | Saint Lazare : 25 36 86 48 |
| Fraternité : 25 36 48 00 (Das-sasgho, Rte. de Fada) | Saint Michel : 25 45 48 08 |
| Gallam : 25 35 28 44 | Santé-vitalité : 25 40 94 13 |
| Georgette : 25 50 05 28 | Savane : 25 31 13 48 (Dapoya) |
| Hamamockely : 73 78 32 99 | Taoko : 70 85 01 61 |
| Indépendance : 25 31 27 17 (Hôtel Indépendance) | Teranga : 25 36 09 70 (Zogona) |
| Jeunesse : 25 34 35 04 (Non-sin) | Ti-Yeelle : 64 36 46 36 |
| | Wend-Denda : 25 31 09 64 (Larlé) |
| | Yennenga : 25 37 03 37 (Sin-Yiri) |
| | Zone I : 25 48 15 13/53 |
| | Zoungrana : 25 40 98 75 |

BOBO - DIOLASSO

DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

- | | |
|------------------------------|-----------------------------|
| AOUDI AEROPORT : 20 97 50 14 | LAFIA : 20 95 54 37 |
| BOULEVARD : 20 95 20 93 | LUCIEN : 20 97 51 52 |
| CHRIST-ROI : | NAZINDI-GOUBA : 20 97 57 57 |
| DAFRA : 20 97 79 93 | SARFALAO : 20 97 01 35 |
| DJENA : 20 98 37 98 | SIFOMA : 20 97 19 65 |
| HOUET : 20 97 10 80 | NAZOUNKI : 20 97 31 00 |

KOUDOUGOU

DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

- Faag-yonré : 25 44 02 30
Kullig-nooré : 25 44 11 88
Habib :

BANFORA

DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

- Divin Amour, secteur 8 Korona, Tél. : 01 89 59 42
Ste Martha TOUBA : 20 91 04 55

OUAHIGOUYA

DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

- Wend-Raabo : 40 55 00 06
Nord : 40 55 44 41
- Wend-Zoodo

DORI

DU 28 SEPTEMBRE AU 05 OCTOBRE 2024

CELLAL (du 25 août au 1er septembre)

KAYA

- Rond-point : 24 45 16 34
40 45 32 40
Sanna : 24 45 04 04
Sanna : 24 45 04 04

DEDOUGOU

Marguerite Marie :

FADA

- I. Anna : 24 77 02 76
Nungou : 24 77 01 08 / 24 77 04 74
Pugumba 24 77 03 06

PO

- Adama : 25 40 31 27
Paix : 25 40 30 36

LA SEMAINE

de RAOGO

COUP DE COEUR

BRAVO AUX FORCES DE SECURITE

Depuis quelques jours, les contrôles sécuritaires se sont intensifiés dans la ville de Ouagadougou. Coffres de véhicules, de motocyclettes et autres engins sont fouillés de fond en comble. Quand on sait que le Burkina traverse une crise sécuritaire sans précédent et que la capitale est dans le viseur de l'hydre terroriste, on ne peut que saluer cette action des forces de sécurité. Elle est d'autant plus louable qu'elle contribue à lutter contre le terrorisme, mais aussi la délinquance dont se sont rendus champions certains jeunes qui n'hésitent pas à agresser avec arme à feu ou arme blanche, tous ceux qui tentent de leur résister. En tout cas, bravo aux forces de sécurité pour ces contrôles sécuritaires □

Haro sur les femmes qui abandonnent leur bébé

COUP DE GUEULE

La fréquence des abandons de bébés dans nos rues commence à devenir inquiétante. Pas plus tard que la semaine dernière, la commune de Pô, en l'espace d'une semaine, a enregistré deux bébés abandonnés par leur génitrice. Ces femmes se rendent-elles compte du tort qu'elles causent à ces pauvres innocents qui n'ont pas demandé à naître ? Les autorités sont ainsi interpellées afin de rechercher ces parents irresponsables afin qu'ils répondent de leurs actes. En attendant, haro sur ces femmes qui, après neuf mois de grossesse, se livrent à de tels actes qui n'honorent ni la femme, ni la cité où elles vivent encore moins la société □

JOURNEES NATIONALES D'ENGAGEMENT PATRIOTIQUE

Le PDS Maurice Konaté appelle les Ouagalais à la solidarité

La commune de Ouagadougou a procédé, le 2 octobre 2024, à la montée des couleurs à l'hôtel de ville de Ouagadougou. C'était dans le cadre des Journées nationales d'engagement patriotique et de participation citoyenne qui se tient du 2 au 16 octobre sous le thème « *Pour une nation forte et souveraine, ne trahissons pas notre patrie !* ».

SIGUIRE ISSA



Les agents de la mairie mobilisés....

Le président de la Délégation spéciale de Ouagadougou, Maurice Konaté, et ses collaborateurs étaient autour du drapeau burkinabè, le 2 octobre

dernier. Ils répondaient ainsi à l'appel du président du Faso, Ibrahim Traoré, pour la deuxième phase des Journées nationales d'engagement patriotique et de



...pour...

participation citoyenne placée sous le thème : « *Pour une nation forte et souveraine, ne trahissons pas notre patrie !* ».

A l'issue de la montée du drapeau accompagnée de l'hymne national, le premier responsable de la commune de Ouagadougou a livré le message du capitaine Ibrahim Traoré. « *Le 2 octobre, faut-il le rappeler, est la date anniversaire du Discours d'Orientation Politique, discours par lequel, le capitaine Thomas Isidore Noël Sankara a décliné, devant les masses populaires,*

sa vision d'une nation libre et prospère. C'est dire donc que le choix de cette date n'est pas fortuit.

Elle nous rappelle non seulement le sens de l'engagement du Père de la Révolution pour le triomphe de la liberté, de la souveraineté et de l'indépendance réelle de notre chère patrie, mais aussi, sa volonté de faire des Burkinabè un peuple fier de son histoire et de sa culture. C'est pourquoi j'invite chaque patriote à célébrer cette date avec fierté. », a-t-il dit. Et d'inviter la population de Ouagadougou à la solidarité et au civisme. « *A l'endroit de la population ouagalaise, c'est l'engagement, c'est la solidarité.*

J'ai toujours dit, la commune de Ouagadougou leur appartient, la ville de Ouagadougou leur appartient. Nous, nous sommes là, juste pour les représenter, donc c'est à eux de nous aider pour que nous puissions avancer ensemble. Il y a des maux, il y a des difficultés, certes, mais ensemble, rien n'est impossible », a-t-il dit.

A l'issue de la montée des couleurs, il a invité les agents de la mairie à procéder chaque dernier vendredi du mois, à la descente du drapeau □



.... la montée des couleurs



Maurice Konaté, PDS de Ouagadougou



AVIS DE RECRUTEMENT

Intitulé des postes	Nbre	Qualifications, Compétences, Aptitudes
Juriste	01	-Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 5 dans le domaine des Sciences Juridiques ; -Avoir une expérience d'au moins cinq (05) années acquises dans l'élaboration et la mise à jour des normes juridiques tels que les traités et accords internationaux, les lois, les décrets, les arrêtés, les règlements. -Avoir un bon niveau en anglais à l'écrit comme à l'oral ; -Être de nationalité burkinabé et être âgé de quarante-cinq (45) ans maximum au 31 décembre 2024.
Secrétaire de direction	01	-Être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 2 en Secrétariat ; -Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans prouvée à un poste de secrétaire ; -Avoir une parfaite connaissance de la langue française et anglaise (orale et écrite) ; -Être de nationalité burkinabé et être âgé de trente-sept (37) ans maximum au 31 décembre 2024.
Agent courrier	01	-Être titulaire du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) ; -Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans à un poste similaire ; -Être de nationalité burkinabé et être âgé de trente-sept (37) ans maximum au 31 décembre 2024.

- Lieu d'affectation :** Ouagadougou
- Nature du contrat :** Contrat à Durée Indéterminée, assorti d'une période d'essai
- Composition du dossier : sous pli**
 - Une lettre de motivation, datée et signée adressée à la Directrice Générale du Cabinet C.R.I ;
 - Un curriculum vitae sincère, assorti des contacts de trois (03) noms de personnes de référence ;
 - Une copie légalisée du diplôme exigé ;
 - Une copie non légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé ;

- Une copie non légalisée du certificat de nationalité burkinabé ;
 - Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
 - Une copie non légalisée du (des) attestation (s)/certificat (s) de travail.
- Lieu unique de dépôt des dossiers**
Au cabinet C.R.I situé à la ZAD, en quittant la station Pétroufa pour la gare Rahimo, première rue à droite, du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00.
 - Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 11 octobre 2024 à 17h00, TU.**
 - Limitation du nombre de dossiers :** Seuls les cinquante (50) premiers dossiers seront réceptionnés pour les postes de secrétaire de direction et d'agent courrier.
 - Procédure de recrutement :** présélection sur dossier, test écrit et entretien oral

NB :

- L'avis de recrutement détaillé est également disponible sur le site www.criburkina.com ;
- Seuls les avis de recrutement publiés sur le site du cabinet C.R.I font foi ;
- Les dossiers non conformes, les attestations d'admissibilité et les attestations de niveau ne sont pas recevables ;
- Les expériences non attestées ne seront pas prises en compte ;
- Seuls les candidats présélectionnés sur dossier seront contactés ;
- Pour toute information complémentaire, appeler le +226 25 47 64 01 ou 51 22 46 39.

ANNONCE LEGALE

SCP YANOGO BOBSON

01 BP 1889 Ouagadougou 01
TEL (+226) 25 40 92 76
E-MAIL : info@yb-lawyers.com

AVIS DE RADIATION

DE LA SOCIETE MNG BURKINA FASO TOURISME
Société Anonyme Unipersonnelle (S.A.U) avec conseil d'administration
Au capital de dix millions (10 000 000) FCFA

Siège Social : Ouagadougou, Quartier Ouaga 2000, Secteur 54(ex Secteur 15), Parcelle 12, Lot 16, Section 291 (A), 05 BP 6348 Ouaga 05, Téléphone : (+226) 55 78 69 48, Burkina Faso ; RCCM N° BF OUA 2018 B 7628 modifié sous le n° BF OUA-01-2024-M-00225.

(«Société»)

Suivant procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique en date du 19 juin 2024, enregistré le 1^{er} juillet 2024 à la recette des impôts de la Direction Centre des Impôts de Ouaga VIII, il a décidé de la dissolution sans liquidation de la Société pour compter du 19 juin 2024.

Le procès-verbal de dissolution a été déposé au greffe du Tribunal du Commerce de Ouagadougou suivant acte de dépôt n°13307/2024 du 25 septembre 2024 et radiation a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du même Tribunal le 25 septembre 2024 sous le numéro BF-OUA-01-2024-R-13307.

Pour avis et insertion

Maître Bobson COULIBALY
Avocat à la Cour

ANNONCE LEGALE

SCP YANOGO BOBSON

01 BP 1889 Ouagadougou 01
TEL (+226) 25 40 92 76
E-MAIL : info@yb-lawyers.com

AVIS DE RADIATION

DE LA SOCIETEMNG BURKINA FASO ENERGIE
Société Anonyme Unipersonnelle (S.A.U) avec conseil d'administration
Au capital de cent quinze millions (115 000 000) FCFA

Siège Social : Ouagadougou, Parcelle 12, Lot 16, Section 291 (A), Ex Secteur 15, Ouaga 2000, 05 BP 6348 Ouaga 05, Téléphone : (+226) 67 18 61 31, Burkina Faso; RCCM : BF OUA 2018 B 2039 modifié par les RCCM n° BF OUA 2018 M 6667, BF OUA 2021 M 8692 et BF OUA-01-2023-M-17 263.

(«Société»)

Suivant procès-verbal de décisions extraordinaires de l'actionnaire unique en date du 19 juin 2024, enregistré le 1^{er} juillet 2024 à la recette des impôts de la Direction Centre des Impôts de Ouaga VIII, il a été décidé de la dissolution sans liquidation de la Société pour compter du 19 juin 2024.

Le procès-verbal de dissolution a été déposé au greffe du Tribunal du Commerce de Ouagadougou suivant acte de dépôt n°13313/2024 du 25 septembre 2024 et radiation a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Greffe du même Tribunal le 25 septembre 2024 sous le numéro BF-OUA 01-2024-R-13313.

Pour avis et insertion

Maître Bobson COULIBALY
Avocat à la Cour

Bertrand Traoré forfait : l'Ajax Amsterdam en doute avant le choc contre le Slavia Prague

Auteur de 2 buts et 2 passes décisives en 5 matchs avec l'Ajax Amsterdam, Bertrand Traoré sera absent pour le match contre le Slavia Prague en Ligue Europa. L'Étalon souffre d'une légère blessure. Pour son deuxième match en Ligue Europa, l'Ajax Amsterdam se déplace en République tchèque pour affronter le Slavia Prague. Bertrand Traoré ne fait pas partie du groupe convoqué pour ce déplacement. Bien que le club n'ait pas encore publié de communiqué officiel pour clarifier la situation, des sources indiquent qu'il souffrirait d'une légère blessure survenue à l'entraînement. L'Étalon burkinabè ne sera pas le seul joueur absent. L'entraîneur de l'Ajax, Francesco Farioli, devra également se passer de Kian Fitz-Jim, Jordan Henderson et Wout Weghorst pour ce match de Ligue Europa contre le Slavia Prague. L'absence de Traoré pour cette 2^e journée de Ligue Europa est un coup dur pour l'Ajax. Lors du récent match à l'extérieur contre le RKC Waalwijk, il est apparu clairement à quel point l'équipe amstellodamoise dépend de son ailier droit. Quelques jours auparavant, lors de la rencontre à domicile face à Besiktas, Traoré s'était déjà illustré en délivrant une passe décisive à Mika Godts. A Waalwijk, il avait débuté sur le banc, avant d'entrer en seconde période, marquant le premier but et offrant une passe

décisive pour le second. Au Burkina Faso, les supporters retiennent leur souffle à une semaine de la double confrontation des Étalons contre le Burundi, dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2025. Des sources proches d'Africa Top Sports se veulent toutefois rassurantes, affirmant qu'il s'agit davantage d'une précaution. Il faudra néanmoins attendre le communiqué officiel du club pour en être sûr.

Source : Africa Top Sports

Sénégal : la réaction d'Aliou Cissé après son éviction

Avant l'annonce officielle sur son départ, Aliou Cissé a livré sa réaction à chaud au président de la Fédération sénégalaise de football (FSF). C'est officiel, Aliou Cissé n'est plus le sélectionneur de l'équipe du Sénégal. Le ministère des Sports a pris la décision de ne pas renouveler le contrat du technicien arrivé à échéance depuis le 31 août dernier. Le technicien de 48 ans, qui sera resté neuf ans et demi à la tête des Lions, en avait été tenu au courant avant la réunion tenue mardi par le comité d'urgence de la Fédération sénégalaise de football (FSF), la veille donc de l'officialisation tombée ce mercredi.

La classe d'Aliou Cissé

Selon le média Dsports cité par Senego, c'est le président de la FSF Augustin Senghor himself, son principal soutien

de la première heure, qui a informé le natif de Ziguinchor de son sort. Fairplay comme à son accoutumée, Aliou Cissé aurait répondu accueillir la décision du gouvernement « avec philosophie, hauteur et grandeur ». Il aurait ensuite enchaîné que l'intérêt du Sénégal reste au-dessus des individualités et que les autorités ont raison de leur choix. Désormais libre, Aliou Cissé pourrait prochainement rebondir sur un autre banc de touche. A moins de s'offrir une possible période sabbatique. En attendant, un staff intérimaire le remplacera au pied levé pour les troisième et quatrième journées des éliminatoires de la CAN 2025. Les Lions affronteront les Flames du Malawi dans une double confrontation le 11 octobre au Stade Me Abdoulaye Wade de Diamniadio, et le 15 octobre au Bingu National Stadium, à Lilongwe.

Source : Afrik Foot

CAF : la Suisse ouvre une enquête sur Véron Mosengo-Omba !

Le Secrétaire général de la Confédération africaine de football (CAF) est visé par une enquête du ministère public suisse.

Véron Mosengo-Omba, le Secrétaire général de la CAF, est désormais dans le collimateur de la justice fédérale suisse. Selon les informations de Gotham City, cité par nos confrères de Sport News Africa, le dirigeant suisse-congolais fait

l'objet d'une enquête ouverte depuis le 20 février dernier. Empêtré dans une spirale négative depuis quelques mois, le numéro 2 de la CAF est cette fois en proie à des soupçons de fraude financière et d'implication dans des faits de corruption privée.

Soupçons de gestion déloyale et fraude

Tout est parti d'une déclaration de suspicions effectuée par une banque suisse au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS). L'entité financière ayant détecté des bonus excessifs perçus par celui qui est étiqueté comme l'« homme de l'ombre de Gianni Infantino depuis des années », ainsi que des retraits en espèces de nature à compliquer la traçabilité des fonds. Saisi par le parquet, le ministère public du canton de Fribourg a ainsi ouvert une enquête pour gestion déloyale et fraude. Cette enquête s'ajoute à celle de la CAF, ouverte depuis le 1^{er} août sur un rapport faisant la lumière sur des dysfonctionnements imputés au numéro 2 de l'organisme durant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin dernier. Alors qu'il risque gros, Mosengo-Omba pourrait dans cette affaire entraîner dans sa chute plusieurs personnalités de l'institution à nouveau sujette aux scandales, dont le vice-président de la commission d'audit et le directeur des Affaires Juridiques de la CAF □

Source : Afrik Foot

CENTRE DE GESTION DES CITES

 S.E de Promotion Immobilière au capital de 5 350 000 000 F.CFA
 Créée par décret N° 2010-805/PRES/PM/MHU/
 MEF/MCPEA du 31/12/2010



BURKINA FASO

 Unité-Progress-Justice

1 2 SEPT 2024

Ouagadougou, le

COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Centre de Gestion des Cités informe tous les acquéreurs de logements en location-vente que toute modification du logement avant le règlement intégral des sommes dues à la société est strictement interdite. Le non-respect de cette disposition ne donne pas droit à un dédommagement suite à un retrait pour faute de paiement.

Par ailleurs, tout contrevenant s'expose à ses risques et périls en cas de retrait du logement pour faute de paiement.

S'acquitter de son loyer, c'est permettre au CECECI de réaliser davantage de logements et d'infrastructures au profit du plus grand nombre.

CECECI, l'assurance pour un logement décent !




Gon Tali Martine K

88, Avenue de l'Armée Cité AN III, 02 BP 5120 OUAGADOUGOU 02 - Tél. : 25 31 14 03/ 25 31 18 73
 e-mail : cegeci@cegeci.bf Web : www.cegeci.bf Comptes : IB BANK : 01001 000059700101 12 /
 Trésor : 443310000031- RCCM BFOUA2011B452 9- N° IFU : 00036321U - RNI - DGE

REVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Tecno s'aligne dans la logique de l'écosystème avec du nouveau

Dans les perspectives de l'horizon 2025 basées sur l'écosystème et l'Intelligence artificielle (IA), Tecno a procédé à la présentation de sa nouvelle gamme de produits. Des produits qui viennent accroître la série de produits de l'entreprise de technologie qui se place déjà en leader sur le marché. Placée sous le thème : « *Innovate for the future* », la cérémonie de lancement a eu lieu le 28 septembre 2024 au Palais des sports de Ouaga 2000 en présence de ses partenaires et collaborateurs, le tout dans une ambiance électrique.

Didédoua Franck ZINGUE



Le Directeur commercial et marketing à Tecno Burkina, Jean André Ouédraogo



Des ordinateurs de dernière génération et...



... le phantom V fold 2, ici présentés



Le mérite des meilleurs vendeurs et revendeurs récompensé

L'écosystème et l'Intelligence artificielle (IA). Ce sont désormais les nouveaux challenges de l'entreprise Tecno. En effet, elle ambitionne de révolutionner la technologie d'ici à l'horizon 2025. Des perspectives qu'elle a présentées dans la nuit du 28 septembre 2024, marquant par la même occasion, ce grand envol grâce à l'IA avec ses produits qui s'annoncent plus intelligents, plus intuitifs et mieux adaptés aux besoins des populations. Selon le Directeur commercial de Tecno, l'entreprise ne se présente plus comme une marque de téléphone, mais une marque de haute technologie. Selon lui, Tecno dispose de quatre séries de téléphones qui sont : la Camon30 S, la Spark 30, le Phantom V Fold2 & Flip2, la MégaPad (tablette), sans oublier des ordinateurs, accessoires, etc. « *Nous sommes dans le gaming, les jeux vidéo virtuels, sans oublier la technologie robotique. Nous nous*

sommes assurés d'installer l'intelligence artificielle dans le système d'exploitation », a-t-il indiqué.

De ses explications, il ressort que Tecno est en train de se lancer dans la perspective de 2025. « *C'est de permettre à tous nos utilisateurs, c'est-à-dire à tous ceux qui nous connaissent de savoir que ce qui est technologie, Tecno va y mettre le paquet pour être au rendez-vous* », a-t-il ajouté.

Les vendeurs et revendeurs récompensés

Et avec l'intelligence artificielle, il faut perfectionner. Et c'est d'ailleurs ce que fait Tecno avec « *Taguy* » ou « *le chien robot* » qu'ils ont présenté au début de cette soirée. A en croire Jean André Ouédraogo, il s'agit d'un élargissement des produits Tecno. « *Nous avons été longtemps leader en Afrique, dans la téléphonie mobile et bien d'autres. Nous*

avons pu ouvrir un laboratoire de recherche technologique pour rester dans cette dynamique de l'innovation », a-t-il fait savoir. Mieux, Tecno veut s'aligner dans la logique de l'écosystème. « *Nous voulons innover, développer tout en gardant notre environnement sain* », a-t-il confié.

Au cours de la présentation, tecno a sorti le grand jeu avec de nouveaux produits 100% écosystème et de Tecno AI. Des téléphones pliables avec le Phantom V, Flip 2, très performant et de dernière génération, le phantom V, fold 2, écran pliable avec une capacité de 5 750 mA, le Phantom Ultimate, des ordinateurs alliant performance et AI, le chien Robo Dynamic 1 ; ce sont entre autres les nouvelles créations de la marque Tecno pour répondre aux défis de la révolution technologique. Partenaires, ambassadeurs de la marque Tecno et collaborateurs ont assisté à cette grande soirée de présenta-

tion des produits de dernière génération Tecno AI. Parmi eux, Hugues Kévin Gouba, connu sous le nom de Huguo Boss, par ailleurs partenaire de la marque Tecno. A l'en croire, l'entreprise Tecno et Huguo Boss c'est plus de 5 ans de collaboration. « *Aujourd'hui, nous sommes fiers de porter cette marque de téléphonie mobile qui ne fait que faire des merveilles. Nous avons assisté au lancement des produits Tecno dotés de l'intelligence artificielle, qui permettent de faciliter la vie de tous les utilisateurs de la marque Tecno, et défient toutes concurrence. Ce sont des produits qui répondent aux besoins de l'être humain* », a-t-il souligné.

Il faut noter que les vendeurs et revendeurs des produits Tecno n'ont pas été oubliés au cours de cette soirée de lancement. Les plus méritants ont été récompensés grâce à leur fidélité et leur excellent partenariat. Ils étaient venus de Gaoua, de Pouytenga, de Bobo Dioulasso, de Fada N'gourma, de Banfora, etc., pour recevoir leurs trophées de reconnaissance. Parmi les lauréats, Omar Sané, responsable de Omar Telecom.

Tout comme les autres, il a reçu un trophée et un smartphone de dernière génération. « *Je suis très content de faire partie des plus méritants ce soir. Je crois que c'est grâce à ma fidélité et avec mon excellente collaboration avec Tecno. Cela fait plusieurs années que je travaille avec Tecno parce qu'ils ont de très bons téléphones, des téléphones ultra-performants* », a-t-il fait savoir □



Hugues Kévin Gouba alias Huguo Boss, partenaire de Tecno Burkina



Ambassadeurs, partenaires et collaborateurs se sont mobilisés à l'occasion de ce grand jour



« *Taguy* » ou « *le chien robot* » bientôt en activité